

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

**CAMPAGNE POUR METTRE FIN AU MARIAGE
DES ENFANTS EN AFRIQUE**

Les effets des pratiques religieuses et
traditionnelles liées au mariage des enfants sur le
développement socio-économique de l'Afrique

UN EXAMEN DE LA RECHERCHE, DES RAPPORTS ET DES BOITES A
OUTILS TIRES DE L'AFRIQUE

Remerciements

Le présent document a été élaboré avec le soutien de la Fondation Ford dans le cadre du financement de la Campagne pour mettre fin au mariage des enfants (CFME) et a bénéficié de l'apport technique de l'UNICEF, d'ONU Femmes, de Filles pas des épouses et de GreeneWorks.

Pour plus d'informations, veuillez visitez le site suivant:
<http://pages.au.int/cecm>

Octobre 2015

CONTENTS

Liste Des Acronymes	2
Résumé Analytique	3
Aperçu	6
Principales Constatations	9
Objectifs et Orientation de l'étude	12
I. Contexte dans lequel diverses pratiques traditionnelles et religieuses continuent de promouvoir le mariage des enfants . . .	13
II. La recherche visant à évaluer les rôles de la tradition et de la religion dans l'application des lois existantes relatives à l'interdiction du mariage des enfants.	20
III. Évaluer les rôles de la tradition et de la religion dans l'identification des violations flagrantes, de la violence domestique et sexuelle, et aborder les mauvaises conditions de santé dues au mariage des enfants.	24
IV. Évaluer la mesure dans laquelle la collaboration avec les communautés religieuses, les chefs traditionnels et religieux et les familles peut contribuer à mettre fin au mariage des enfants.	41
V. Rapports de recherche sur le développement socio- économique de l'Afrique en rapport avec l'élimination du mariage des enfants et la reconnaissance des rôles de la religion et de la tradition	44
Conclusion	51
Notes Finales	53
Bibliographie	62
Annexe A: Résumés De Recherche De 2006 À 2015	76
Annexe B: Boîtes A Outils Et Les Matériels De Support	92

LISTE DES ACRONYMES

AIT	Télévision Indépendante Africaine
AusAID	Agence australienne pour le développement international
ASJ	Adventistes du Septième Jour
CCC	Coalitions pour les soins communautaires
CDF	Forum pour la dignité des enfants
CIAF	Comité Interafricain
CIFA	Centre pour le dialogue interconfessionnel
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CIRF	Centre international de recherche sur les femmes
CoH	Chaines de l'espoir
EMES	Étude d'évaluation du Mariage précoce
E/MGF	Excision ou mutilations génitales féminines
EWLA	Association des femmes juristes éthiopiennes
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FOSCAO	Forum de la société civile de l'Afrique de l'Ouest
GBV	Violence basée sur le genre
ME	Mariage des enfants
MST	Maladie sexuellement transmissible
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisations non gouvernementales
PDI	Personnes déplacées internes
PIB	Produit intérieur brut
PTN	Pratiques traditionnelles nocives
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine / Syndrome de l'immunodéficience acquise

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente recherche documentaire explore la littérature et les recherches existantes sur les effets des pratiques traditionnelles et religieuses concernant le mariage des enfants sur le développement socio-économique de l'Afrique. La recherche constitue la première partie de l'étude qui comprendra également les visites sur le terrain effectuées par le Rapporteur spécial de l'UA en charge du projet visant à mettre fin au mariage des enfants.

Nombre de programmes prometteurs décrits dans le présent rapport sont porteurs d'un grand espoir pour l'avenir – depuis le programme Faith Effect démarré il y a de cela quelques années en Éthiopie et au Nigéria, jusqu'à la plus récente campagne menée en Zambie par le ministère des Chefs et des Affaires traditionnelles.

Certes les chefs religieux et traditionnels ont, par le passé, certainement été les premiers instigateurs et défenseurs des pratiques nocives à l'égard des enfants, mais la présente recherche apporte des données probantes et encourageantes qu'avec les interventions appropriées, ceux-ci peuvent désormais devenir des instruments – et de fait jouer un rôle de proue – dans le mouvement visant à mettre fin à de telles pratiques.

Le terme « mariage des enfants » fait référence à une union légale ou coutumière entre deux personnes, dans laquelle l'une ou les deux personnes sont âgées de moins de 18 ans. Cette pratique implique près de 14 millions de filles chaque année dans le monde. Elle retire la plupart d'entre elles de l'école et les expose à des risques de santé, dont notamment les infections au VIH ou les grossesses bien avant que leurs corps ne se soient développés.

30 des 41 pays dans le monde enregistrant un taux de prévalence de mariage des enfants de 30 pour cent ou plus, appartiennent à l'Union africaine. La plupart des pays africains enregistrant un taux de mariages d'enfants élevé disposent



de lois civiles qui interdisent le mariage des enfants et fixent l'âge minimum du mariage. Toutefois, la situation demeure en partie parce que les pratiques traditionnelles et religieuses bien ancrées rendent l'application des lois difficile. En effet, la recherche démontre que la tradition et la religion sont quelques-unes des causes les plus tenaces du mariage des enfants et qui comprennent notamment la pauvreté, l'inégalité des sexes, des options économiques et d'éducation limitées, et l'insécurité en cas de conflit.

Quand une fille se marie un peu plus tard, tout le monde en bénéficie. Investir dans les filles, développer leurs acquis sociaux et économiques, garantir leur accès aux services d'éducation et de soins de santé, et veiller à ce qu'elles reportent leur mariage jusqu'à ce qu'elles soient prêtes – tout ceci est synonyme d'une plus grande dignité pour les femmes, des familles en meilleure santé et des niveaux plus élevés d'égalité entre les sexes. En retour, les sociétés s'en trouvent plus renforcées et les économies plus dynamiques.

Presque toutes les recherches passées en revue dans le présent rapport identifient la religion et la tradition culturelle comme l'un des facteurs déterminants à la fois responsables de la persistance et utiles à l'élimination du mariage des enfants en Afrique. Aucune religion n'est à elle seule associée à cette pratique ; bien au contraire, la justification religieuse et morale qui la sous-tend se manifeste à l'échelle du continent et à tous les niveaux de la société.

La plupart des études et rapports qui formulent des recommandations, suggèrent de travailler avec les chefs traditionnels et religieux pour accroître la sensibilisation aux lois et aux politiques au niveau des communautés. Toutefois, ces études et rapports préviennent que le simple fait de présenter des informations sur les effets nocifs du mariage des enfants à de tels dirigeants ne suffit pas pour éliminer toutes pratiques fondées sur la tradition et la religion.



L'élimination de ces pratiques dans une même génération nécessite une participation multipartite et des programmes plus élargis de réduction de la pauvreté et de protection sociale, ainsi que la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation économique et sociale des filles. Conquérir les cœurs et les esprits en impliquant les filles, leurs parents, amis, leurs maris potentiels et les dirigeants communautaires et religieux, ainsi que les écoles, les groupes de jeunes et de femmes pourrait être une approche plus efficace. Le rôle des théologiens, des maîtres religieux et des universitaires travaillant dans le domaine de la religion est essentiel pour l'articulation d'un défi fondé sur la foi et lié au mariage des enfants et à d'autres pratiques nocives que subissent les enfants.

Les programmes de prévention du mariage des enfants en Afrique se sont accrus tant au niveau de leur nombre et que de leur portée au cours de la dernière décennie. Mais notre compréhension actuelle découle en grande partie des efforts structurels visant d'autres objectifs, tels que la réduction de la pauvreté, l'éducation et les soins de santé pour les filles. Des recherches complémentaires sont requises pour documenter de manière exhaustive les conséquences de la pratique en termes de perte de possibilités économiques, des coûts de soins de santé, d'études interrompues et de revenus perdus, de faible potentiel de croissance et de perpétuation de la pauvreté.

APERÇU

Les femmes et les filles représentent plus de la moitié (50 pour cent) de la population africaine et donnent également naissance à l'autre moitié. De ce fait, leurs intérêts doivent être protégés pour assurer le développement sur le continent africain.

—S.E. Dr Nkosazana Dlamini Zuma
Présidente de la Commission de l'Union africaine

Conformément aux conventions internationales, l'âge de 18 ans a été établi comme l'âge légal du consentement au mariage.¹ La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, en son Article 21 : 2 appelle à l'interdiction du « mariage des enfants »,² un terme employé pour décrire une union légale ou coutumière où les deux ou l'un des conjoints est âgé de moins de 18 ans.³

Le mariage des enfants vole la possibilité pour les filles de vivre comme elles l'entendent. Ceci a des conséquences également dévastatrices tout au long de leurs vies. Les filles qui se marient avant l'âge de 18 ans sont :

- moins susceptibles de terminer les études au primaire et au secondaire,
- plus susceptibles d'être exposées aux grossesses non désirées,
- plus susceptibles d'être victimes de violence,
- plus susceptibles de demeurer pauvres,
- très susceptibles de faire face à des problèmes de santé graves et potentiellement mortels, notamment la fistule obstétricale, le VIH/Sida et autres maladies sexuellement transmissibles MST, et



- courent un risque plus élevé de mort ou de blessures lors de l'accouchement résultant de complications liées à la grossesse et à l'accouchement, lesquelles sont une cause majeure de décès des filles âgées entre 15 et 19 ans dans les pays en développement.⁴

Le mariage des enfants porte atteinte aux droits fondamentaux des filles à la santé, à l'éducation, à la sécurité et au bien-être. Cependant, chaque année⁵, 14 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans, et sont toujours pratiquement forcées d'accepter les arrangements faits par leurs parents.

Dans les pays en développement, une fille sur trois est mariée dès l'âge de 18 ans et une sur neuf dès l'âge de 15 ans. Certes le plus grand nombre de jeunes filles mariées se trouvent dans les pays d'Asie du Sud, mais les pays enregistrant le taux de mariage infantile le plus élevé sont situés en Afrique. Des 41 pays enregistrant un taux de prévalence de 30 pour cent ou plus dans le monde, 30 figurent au nombre des pays membres de l'Union africaine (UA).⁶

Les taux de prévalence du mariage des enfants sont étroitement liés à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des premiers Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et s'inscrivent dans les objectifs de développement humain de l'Agenda de développement post 2015 ainsi que de l'Agenda 2063 de l'UA. L'UA encourage expressément les politiques relatives aux droits des jeunes et est mandatée par divers instruments de promouvoir les normes communes en soutenant et en mettant en œuvre ces politiques aux niveaux régional et national. Les politiques récemment établies par l'Union africaine créent la dynamique voulue de la Campagne visant à mettre fin au mariage des enfants en Afrique.

La campagne a été lancée au titre du suivi du 50e Anniversaire de la Déclaration solennelle de l'UA qui a adopté l'Agenda 2063 pour assurer la transformation socio-économique positive du continent pour les 50 prochaines années. La feuille de route comportant 76 points visant « l'unité, la prospérité et la paix » appelle, en son 51e point, à un continent dans lequel « toutes les pratiques sociales nocives, plus particulièrement les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants, seront éliminées au



même titre que les obstacles aux soins de santé et à l'éducation de qualité pour les femmes et les filles. » Son appel à l'action a exhorté à « un effort concerté visant à mettre immédiatement fin au mariage des enfants, aux mutilations génitales féminines et à d'autres pratiques culturelles nocives et discriminatoires à l'égard des femmes et des filles. »

Lorsqu'une fille se marie un peu plus tard, tout le monde en bénéficie. Investir dans les filles, développer leurs acquis sociaux et économiques, garantir leur accès aux services d'éducation et de soins de santé, et veiller à ce qu'elles reportent leur mariage jusqu'à ce qu'elles soient prêtes – tout ceci est synonyme d'une plus grande dignité pour les femmes, des familles en meilleure santé et des niveaux plus élevés d'égalité entre les sexes. En retour, les sociétés s'en trouvent plus renforcées et les économies plus dynamiques. Investir dans le mariage des filles à une période tardive, c'est investir dans le développement pour tous.⁷

Dans toute l'Afrique, les chefs religieux et traditionnels peuvent et jouent déjà un rôle important dans l'élimination du mariage des enfants au sein de leurs communautés.

PRINCIPALES CONSTATATIONS

1. Presque toute la recherche examinée dans le cadre du présent rapport identifie la religion et la tradition culturelle comme les facteurs déterminants de la persistance du mariage des enfants en Afrique. En outre, les circonstances socio-économiques telles que la pauvreté et la discrimination à caractère sexuel sont souvent citées comme étant les causes principales : elles poussent les parents pauvres à considérer les enfants notamment les filles comme des fardeaux économiques, les frais de scolarité comme étant inabordables et les filles comme une source potentielle de revenus tirés de la dot. D'autres facteurs clés intègrent le faible niveau d'éducation et l'insécurité en cas de conflit.

2. La justification religieuse du mariage des enfants est présente dans tous les pays d'Afrique. Aucune religion n'est à elle seule associée à cette pratique.⁸

3. De nombreuses études confirment que les idées s'appuyant sur la modernité et les interventions pour lutter contre « les pratiques traditionnelles nocives » ont un plus grand impact dans les zones urbaines, qu'elles émanent de l'État ou des organisations non gouvernementales internationales et nationales.⁹

4. La plupart des études et rapports qui formulent des recommandations, suggèrent de travailler avec les chefs traditionnels et religieux pour accroître la sensibilisation aux lois et aux politiques au niveau des communautés. Toutefois, ces études et rapports préviennent que le simple fait de présenter des informations sur les effets nocifs du mariage des enfants à de tels dirigeants ne suffit pas pour éliminer toutes pratiques fondées sur la tradition et la religion.¹⁰



5. Les théologiens, les enseignants religieux et les universitaires travaillant dans le domaine de la religion peuvent jouer un rôle important dans la formulation et l'interprétation des croyances, des enseignements et des lois des communautés religieuses, en se basant en particulier sur la Convention sur les droits de l'Enfant et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme. Leur rôle est essentiel pour contester les arguments fondés sur la foi utilisés pour justifier les pratiques nocives à l'égard des enfants.¹¹ En outre, de telles réflexions pourraient armer les adversaires d'ISIS, l'État islamique, que l'on dit instruire à tort ses recrues sur le fait que l'Islam favorise le viol et l'esclavage sexuel des jeunes femmes et des filles.¹²

6. Plusieurs études importantes encouragent les personnes qui œuvrent à mettre fin au mariage des enfants à identifier les intérêts directs des hommes dans l'inégalité des sexes et à leur expliquer comment le soutien aux droits des femmes est à la fois bénéfique pour les hommes et pour les femmes.^{13,14} Dans le même temps, les filles et les femmes doivent être impliquées pour effectuer le changement.¹⁵

7. Une focalisation pratique fonctionne mieux qu'une position idéologique. Un certain nombre d'études recommandent d'éviter un langage radical ou conflictuel.¹⁶ Plutôt que de dénoncer la pratique d'un point de vue de droits de l'homme, les défenseurs peuvent chercher à développer des alternatives économiques permettant à la femme de subvenir à ses propres besoins, à ceux de sa famille et de sa communauté, et à organiser des cérémonies alternatives pour célébrer les repères sociaux qui peuvent remplacer les pratiques nocives.



8. L'élimination de ces pratiques au cours d'une génération requiert une participation multipartite et des mesures plus élargies de réduction de la pauvreté et des programmes de protection sociale, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation économique et sociale des filles. Conquérir les cœurs et les esprits en impliquant les filles, leurs parents, les amis, les maris potentiels et les dirigeants communautaires et religieux, ainsi que les écoles, les groupes de jeunes et de femmes peut être plus efficace que d'appliquer strictement la loi et de punir toutes les personnes qui y contreviennent.¹⁷

9. Bien que de plus en plus de données probantes documentent les conséquences sociales du mariage des enfants, l'on manque toujours de données pour suffisamment démontrer son impact économique, notamment sur la perte des opportunités de croissance, les coûts pour les systèmes de soins de santé, l'interruption des études et la perte de revenus, le faible potentiel de croissance, et la perpétuation de la pauvreté.¹⁸

OBJECTIFS ET ORIENTATION DE L'ÉTUDE

L'objectif principal de la campagne de l'Union africaine pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique est de renforcer la base de données probantes nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre les politiques et programmes efficaces pour réduire le mariage des enfants.

Cette recherche documentaire examine la littérature et les recherches existantes sur les effets des pratiques traditionnelles et religieuses liés au mariage des enfants sur le développement socio-économique de l'Afrique. Elle est également la synthèse de différentes recommandations, études de cas et boîtes à outils utiles pour travailler avec les chefs religieux et traditionnels et les communautés à lutter contre le mariage des enfants, et qui ont été documentées par les études, les rapports, les réunions, les conférences, les déclarations politiques et les médias.¹⁹

Dans l'ensemble, l'étude est menée en deux phases : la première partie – qui figure dans le présent rapport – comprend la collecte et l'analyse des informations existantes à travers une revue de la littérature ; la deuxième – et la phase suivante – fera fond des données recueillies lors des visites sur le terrain effectuées par le Rapporteur spécial de l'UA, sur l'élimination du mariage des enfants, et sera assortie d'entrevues et de recherches supplémentaires. L'objectif général des deux parties sera de promouvoir les politiques et les programmes fondés sur des données probantes et de formuler des recommandations claires afin d'éliminer le mariage des enfants en Afrique.

La présente recherche documentaire se limite géographiquement à l'Afrique, en tenant compte des divers contextes et politiques des différents pays et de leurs différentes capacités administratives, financières et techniques. Elle met l'accent sur les pays enregistrant une forte prévalence de mariage des enfants, mais prend également en compte les scénarios de toutes les régions de l'Afrique en vue de fournir un ensemble varié d'expériences et de réponses culturelles et traditionnelles.



Plus précisément, la première phase du rapport compile et résume la recherche et les études qui :

I. mettent en contexte diverses pratiques traditionnelles et religieuses qui continuent de promouvoir le mariage des enfants ;

II. évaluent le rôle de la tradition et de la religion dans l'application des lois existantes interdisant le mariage des enfants ;

III. évaluent les rôles de la tradition et de la religion dans l'identification des violations flagrantes, de la violence domestique et sexuelle, et qui abordent les mauvaises conditions de santé dues au mariage des enfants.

IV. évaluent dans quelle mesure la collaboration avec les communautés religieuses, les chefs traditionnels et religieux et les familles peut contribuer à la lutte contre le mariage des enfants.

Les quatre objectifs susmentionnés constituent la structure de cette recherche, telle que formulée dans la note d'orientation de l'UA. Une cinquième section a été ajoutée et intitulée : développement socio-économique de l'Afrique en rapport avec la lutte contre le mariage des enfants et la reconnaissance des rôles de la religion et de la tradition. Cette section supplémentaire décrit les liens possibles entre la lutte contre le mariage des enfants et le développement économique durable en Afrique.

I. Contexte dans lequel diverses pratiques traditionnelles et religieuses continuent de promouvoir le mariage des enfants

La plupart des pays africains enregistrant un taux élevé de mariage des enfants disposent de lois civiles qui interdisent le mariage des enfants et qui fixent l'âge minimum de mariage.²⁰ Mais le problème persiste en partie parce que les pratiques traditionnelles et religieuses tenaces rendent l'application des lois difficile. En effet, la recherche démontre que la tradition et la religion sont quelques-unes des causes majeures du mariage des enfants, lesquelles comprennent la pauvreté, l'inégalité des



sexes, le faible taux d'éducation et des options économiques limitées, et l'insécurité en cas de conflit.

Dans de nombreuses sociétés, les parents s'empressent de marier leur fille le plus tôt possible pour l'empêcher d'avoir une vie sexuelle active avant le mariage et de déshonorer ainsi sa famille et sa communauté. Étant donné que le mariage détermine souvent le statut de la femme, les parents craignent également que si la fille n'est pas mariée conformément aux attentes de la société, elle ne pourra plus être en mesure de le faire.

Dans nombre de sociétés africaines, le mariage des enfants sert à resserrer les liens tribaux du clan et de la famille. À titre d'exemple :

- La *Telefa* est une pratique traditionnelle éthiopienne à travers laquelle un homme kidnappe, séquestre et viole une fille et entreprend ensuite de la demander en mariage en sa qualité de père de l'enfant qui naîtra de la jeune fille. Une étude a révélé que l'âge moyen au premier mariage d'une fille enlevée était de 13 ans.²¹ Un nouveau film de long métrage, *Difret*, fait état de la décision de la haute cour de justice prise en 1996 et faisant de la *Telefa* un acte illégal, toutefois la pratique persiste, en particulier dans les campagnes du Nord-Est de l'Éthiopie.²²
- En Afrique du Sud, l'*Ukuthwala* est la pratique qui consiste à enlever des jeunes filles et à les forcer à se marier, souvent avec le consentement de leurs parents. Cette pratique a principalement cours dans les zones rurales, en particulier dans les provinces du Cap Oriental et dans le KwaZulu-Natal. Les filles sont en général des mineures, dont certaines âgées de huit ans.²³
- Le *Trokosi* est une pratique traditionnelle dans les zones rurales du Ghana, du Bénin et du Togo ; elle se caractérise par le fait d'envoyer une jeune fille vierge dans un temple pour expier un crime commis par un membre de la famille, souvent un homme. Depuis le début des années 1990, cette pratique a été l'objet de débats intenses qui ont révélé le choc entre les points de vue traditionnels et modernes.²⁴



- En Ouganda et dans d'autres pays africains, les parents, la famille, les dirigeants communautaires planifient en général les relations conjugales des adolescentes, laissant ainsi les jeunes issus de familles traditionnelles sans aucune autonomie de décision de ce type. Le mariage des enfants devient une transaction commerciale entre les familles qui réglementent et marchandent la sexualité et la reproduction des jeunes filles et des femmes.²⁵
- Dans le Tharaka Nithi, au Kenya, les filles sont soumises aux mutilations génitales féminines (MGF) dès leur plus jeune âge. Ceci s'explique par le fait que plus les filles sont éduquées, moins elles acceptent de se soumettre à l'excision des MGF. Aussi, les membres anticonformistes de la communauté conçoivent-ils des moyens pour soumettre les filles aux MGF avant que celles-ci ne soient matures et capables de prendre des décisions éclairées. Par conséquent, les filles abandonnent l'école et optent pour le mariage avec l'idée qu'elles seront traitées comme des femmes adultes.

Dans ces exemples, le conflit oppose souvent les droits de l'Homme et les cadres juridiques protégeant les droits de l'enfant contre une forme de violence fondée sur l'inégalité des sexes au cadre qui défend la pratique en tant que patrimoine culturel, norme juridique de la communauté et prérogative de la famille.²⁶ Ces différences comprennent :

Comparaison entre milieu urbain et milieu rural :

Les idées concernant la modernité et les interventions des organisations non-gouvernementales nationales et internationales dans la lutte contre les pratiques traditionnelles nocives ont des impacts beaucoup plus importants dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Cette constatation revient inmanquablement dans les conclusions des recherches et a été de nouveau signalée dans une étude menée en 2013 par le groupe britannique Young Lives sur les pratiques traditionnelles nocives et la protection des enfants :

Certes l'on peut s'attendre à une telle diversité dans les zones urbaines plus mixtes, mais même dans les zones



rurales relativement homogènes les différences en termes de richesse, d'âge et de statut peuvent être importantes ...

Dans de nombreuses communautés les pratiques de mariage précoce ou forcé et de MGF ont des racines culturelles très profondes et se fondent sur une logique culturelle claire, faisant état de ce que certaines communautés ne sont pas nécessairement prêtes à accepter des réformes. Cette logique comporte deux éléments clés. Tout d'abord, les familles et les parents proches ont un intérêt particulier dans la capacité des femmes à produire et à se reproduire. Cet intérêt s'affirme avec la régulation par les anciennes générations de la sexualité et du comportement sexuel des femmes. Deuxièmement, le mariage et la circoncision des filles constituent pour ceux-ci un moyen d'assurer l'intégration sociale des filles et par tant, leur protection et leur développement moral et social. Par conséquent, un grand nombre de personnes interrogées perçoivent les deux pratiques non pas comme des menaces pour les jeunes femmes, mais comme essentielles à leur bien-être, une justification qui est absolument à l'opposé de celle utilisée par les acteurs politiques nationaux et internationaux.

Cette logique est d'une telle force sociale que sa réforme suscite des résistances, même dans les zones dans lesquels les défenseurs gouvernementaux et non gouvernementaux se sont activement investis à l'aide de campagnes et d'application de la loi.²⁷

Interprétations divergentes des Écritures :

Les institutions religieuses et politiques ont souvent fait valoir leur interprétation des Écritures et des lois religieuses pour justifier le mariage précoce. À titre d'exemple, en 2013, les médias dans le monde entier ont relayé le débat houleux qui a eu lieu sur le mariage des enfants au sein du Sénat nigérian. Un sénateur de premier plan qui avait épousé une fille égyptienne de 14 ans a affirmé que selon la loi islamique, une fille était considérée déjà mûre pour le mariage si elle était physiquement et mentalement mûre, peu importe son âge, de sorte qu'une « grande fille » peut être prête pour le mariage même à l'âge de 14 ans.²⁸



Le *Lagos Vanguard* a repris cette interview sur la Télévision Indépendante Africaine (AIT) :

[Il a déclaré que] conformément à la loi de la Charia, [dans] tout pays où la charia est pratiquée, l'âge n'est pas un facteur déterminant pour le mariage Il a indiqué que les conventions internationales étaient inférieures aux dispositions constitutionnelles du pays concerné et ajouté qu'une fois que la convention entre en conflit avec la constitution d'un pays, la constitution doit naturellement prévaloir...

... Selon la loi de la Charia, il faut que la personne soit mature physiquement et moralement

... Donc, si elle n'a pas 18 ans, l'Islam n'accepte pas le mariage des enfants tel que vous le définissez. Le mariage des enfants implique une fille qui n'est pas suffisamment mûre, qui n'a pas atteint l'âge de la puberté ; elle est mineure, mais pas du point de vue de l'âge. Vous pouvez avoir une très grande fille prête pour le mariage à l'âge de 14, 15, ou 16 ans, comme c'est le cas dans d'autres pays. La maturité est établie en se basant sur son apparence physique ; lorsqu'elle une fille commence à avoir ses menstrues, elle est par exemple arrivée à maturité.

« Ces questions sont toutes des questions de foi. Comme je l'ai dit auparavant, certaines personnes parlent par ignorance ou par méchanceté. Je suis musulman et le Nigeria est une société multi-religieuse. C'est pourquoi notre Constitution fait amplement de la place à la charia, la loi commune et au droit coutumier. »²⁹

En réponse au débat au Nigeria, les défenseurs de la lutte contre le mariage des enfants ont fait valoir leurs arguments de la manière suivante :

L'on sait que le Prophète Mohammed a épousé une fille âgée de 9 ans et a donné sa propre fille âgée de 10 ans en mariage. Il est également de notoriété publique que le Prophète a également prescrit que les jeunes filles soient instruites, et que le mariage ne se fasse jamais au détriment de l'instruction. Dans les deux cas, les filles-



âgées de 9 et 10 ans – bien que mariées, ont un droit à l’instruction, et le mariage [du Prophète lui-même] ne fut consommé que lorsque sa femme a atteint ses 18 ans, et sa propre fille 19 ans.³⁰

Arguments de défense fondés sur la culture :

De nombreux chercheurs ont constaté que les arguments de défense fondés sur la culture ont tendance à être invoqués dans des circonstances précises et en se basant sur trois styles distincts:³¹

1. **Les arguments fondés sur les valeurs** sont utilisés de manière stratégique pour définir ou faire valoir l’identité de groupe. Le mariage précoce peut faire partie d’une lutte pour les traditions culturelles et pour le sens futur de ces coutumes.

2. **Les arguments de protection** traduisent le sentiment que le mariage précoce protégera les filles et leurs familles de la honte et du stigmate des relations sexuelles impunies. Dans les régions déchirées par la guerre, le mariage précoce peut également représenter une forme de sécurité pour les filles ou répondre à leurs besoins de base tels que la nourriture, l’eau et le logement lorsque les parents ne peuvent plus y parvenir.

3. **La mauvaise attribution des pratiques culturelles à la religion.** Comme l’archevêque Desmond Tutu l’a signalé, certaines coutumes décrites comme religieuses n’ont rien à voir avec la religion :

Le mariage des enfants n’est pas une pratique religieuse – c’est une tradition. Il y a beaucoup de bonnes traditions qui unissent les communautés. Mais les traditions ne sont pas statiques non plus, elles évoluent. Les traditions nocives qui outrepassent leurs objectifs, doivent être remises en question.³²

Les gens peuvent également recourir à l’appui d’une religion particulière pour justifier les pratiques traditionnelles nocives. Gamal Serour, Directeur du Centre islamique international pour les études et la recherche démographique à l’Université Al-Azhar au Caire, s’est efforcé de distinguer les pratiques particulièrement nocives de l’affirmation selon laquelle celles-ci



sont racinées dans l'islam. Al Azhar, l'un des principaux centres d'enseignement islamique, a déclaré inconditionnellement que les MGF par exemple, n'ont jamais fait partie de l'Islam.³³

Facteurs économiques :

La recherche montre également les liens entre les intérêts économiques des parents et les pratiques traditionnelles. *Breaking Vows*, le rapport publié en 2011 de Plan International, souligne que :

Un certain nombre de pratiques « traditionnelles » concernant le mariage précoce et forcé constituent essentiellement un moyen de consolider les relations entre les familles ou une façon de régler les différends ou de conclure un marché sur les terres et les biens La dot ou les systèmes de prix de la fiancée, dans lesquels les cadeaux ou de l'argent sont offerts en échange d'une fiancée, peuvent constituer une forte incitation financière pour laquelle les familles peuvent envisager le mariage précoce. Il importe de faire la différence entre les situations dans lesquelles la « tradition » ou la « religion » sont les raisons fondamentales du mariage précoce et celles dans lesquelles la raison culturelle est toute trouvée pour justifier des décisions qui dans les faits sont motivées par des raisons économiques. Le revenu familial et le milieu rural par opposition au milieu urbain peut entraîner une variation significative dans les pratiques de mariage précoce dans les familles ayant les mêmes traditions culturelles et pratiquant la même religion.³⁴

En période de ralentissement économique, les filles sont souvent les premières à ressentir les baisses. En 2009, la vice-présidente de la Banque mondiale, Région Afrique, Obiageli Ezekwesili, a affirmé ceci pendant une conférence sur l'impact de la crise économique mondiale sur les femmes en Afrique : « la pauvreté a un visage féminin. »

Elle est âgée de 18 ans et demi. Elle vit dans un milieu rural. Elle a abandonné l'école. Elle est célibataire, mais sur le point d'être mariée ou d'être donnée en mariage à un homme environ deux fois plus âgé qu'elle. Elle deviendra mère de six ou sept enfants dans vingt ans....



... Avec l'éducation des garçons qui est en grande partie à l'abri des chocs et des parents plus enclins à retirer les filles de l'école que les garçons lorsqu'ils ne parviennent plus à payer les frais de scolarité.

Ezekwesil a également cité les résultats des recherches sur les baisses de revenu des ménages en Ouganda et la baisse des revenus agricoles au Madagascar où les filles sont les premières à être retirées de l'école.³⁵

Le Forum pour la dignité des enfants (CDF) de la Tanzanie exprime les sentiments de nombreux groupes africains qui contribuent aux efforts visant à mettre fin au mariage des enfants : «Le mariage des enfants n'est pas seulement une violation des droits de la jeune fille ; il compromet sérieusement les efforts déployés pour réduire la violence à caractère sexuelle, pour promouvoir l'éducation, vaincre la pauvreté et améliorer les indicateurs de santé pour les filles et les jeunes femmes. »³⁶

II. La recherche visant à évaluer les rôles de la tradition et de la religion dans l'application des lois existantes relatives à l'interdiction du mariage des enfants

Les organisations africaines et internationales ont publié de nombreux articles et rapports de recherche au cours des dix dernières années faisant référence à la religion et à la tradition en rapport avec le mariage des enfants et l'application des lois. Ceux-ci ont été soutenus et diffusés par les organismes des Nations Unies, les fondations, les groupes d'aide humanitaire, les institutions religieuses, les groupes de réflexion, les organisations gouvernementales et non-gouvernementales et les universités.

L'annexe A intègre les résumés de seize études clés menées sur des pays de l'Union africaine et issues de ceux-ci entre 2004 et 2015. Elles font partie des ressources et travaux de recherche les plus récents qui permettent d'évaluer l'impact des pratiques religieuses et traditionnelles lié au mariage des enfants.



Entre autres constations et recommandations importantes, les auteurs ont conclu que :

- Le mariage des enfants est à la croisée d'un vaste ensemble de problèmes auxquels sont confrontées les filles qui sont affectées de manière disproportionnée par les croyances et les pratiques culturelles et religieuses nocives.³⁷
- Les données récentes montrent une baisse importante des deux pratiques, (le mariage des enfants et les MGF), ce qui a permis aux défenseurs de tirer des leçons de l'Éthiopie qui est un cas de réussite. Des changements ont été opérés par le biais de politiques claires et d'un engagement des institutions gouvernementales dans le cadre de changements plus étendus visant à moderniser le pays.³⁸
- Une étude financée par la Fondation Ford a examiné la situation de 16 pays d'Afrique de l'Ouest qui enregistrent les taux les plus élevés du continent en matière de mariage des enfants. Le rapport met en évidence les défis restants et propose des recommandations à trois niveaux : la législation et les droits, les cadres politiques et institutionnels, et les programmes et les actions. Deux de ces recommandations impliquent les communautés religieuses.³⁹
- En cartographiant ces processus de changement liés au mariage des enfants, les auteurs de l'un des rapports relèvent l'inquiétude concernant les défis liés aux mesures de protection des enfants qui visent à apporter des changements aux coutumes établies de longue date.⁴⁰
- Un rapport du FNUAP souligne que les conventions internationales identifient le mariage des enfants comme une violation des droits de l'Homme en raison de ce qu'il nie aux filles le droit de décider quand et avec qui se marier. Les recommandations visent à aider les décideurs politiques à lutter contre cette violation des droits des filles. Le rapport résume les données et les preuves disponibles et offre également des conseils sur l'ensemble de questions en jeu, et propose des mesures prioritaires pour réduire et en fin de compte éliminer le mariage des enfants.⁴¹



- Un bref du Centre international de recherche sur les femmes (CIRF) offre un résumé de l'examen systématique des programmes de prévention du mariage des enfants qui ont documenté des évaluations. Globalement, la tendance des résultats des évaluations composites est positive, ce qui indique que l'ensemble des stratégies axées sur l'autonomisation des filles, la mobilisation communautaire, la scolarisation accrue, les incitations économiques et le changement des politiques ont amélioré les connaissances, l'attitude et le comportement liés à la prévention du mariage des enfants.⁴²
- Une étude en Ouganda, l'un des rares pays qui a directement pris à bras le corps l'impact socio-économique du mariage des enfants, offre les informations nécessaires sur le problème du mariage des enfants et son impact socio-économique sur la société. Celle-ci indique clairement que les jeunes enfants devraient plutôt être pris en charge dans le cadre de programmes de développement et de progrès pour la société. Impliquer les mères et les pères et les enfants à tous les stades de développement requiert un examen holistique de la question du mariage des enfants ; en veillant particulièrement à ce que les victimes et les survivants retrouvent leur estime de soi, et reçoivent de les moyens pour améliorer leur bien-être. Par conséquent, ceci est un rappel fort lancé aux décideurs politiques, aux parents, aux gardiens de la culture, aux chefs religieux et à toute la communauté à prendre activement part aux grands progrès.⁴³
- Un rapport de Plan International⁴⁴ explore les enjeux derrière les dix millions de filles qui chaque année sont victimes du mariage des enfants. Celui-ci documente les constatations selon lesquelles les jeunes filles mariées sont souvent retirées de l'école et courent un risque plus élevé d'infections au VIH, de grossesse précoce et de conditions de santé telle que la fistule obstétricale.
- Au total, 14,3 millions de filles sont mariées en Afrique sub-saharienne avant l'âge de 18 ans. La prévalence varie : l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest enregistrent 43 pour cent et l'Afrique de l'Est et australe 36 pour cent.



Dans les pays où le taux de mariage des enfants dépasse les 70 pour cent (Niger, Mali et Tchad), les taux de fécondité et de mortalité maternelle des adolescentes sont également élevés.

- Le rapport comporte des études de cas sur les travaux de Plan International en Égypte, au Malawi, au Soudan et au Zimbabwe, où les dirigeants religieux locaux ont renouvelé leur engagement suite à la résurgence des mariages précoces organisés et souvent abusifs. Plan a également publié des rapports spéciaux sur la situation au Niger (2003), au Soudan (2009), au Bénin (2009) et en Égypte (2010).
- Un rapport de World Vision s'appuie sur l'expérience et les observations présentées par son personnel de terrain travaillant dans une variété de pays et de contextes culturels dans lesquels les filles sont souvent mariées avant qu'elles n'aient atteint la maturité physique ou émotionnelle. Les découvertes de ces travailleurs humanitaires locaux et internationaux sont couplées avec les histoires des individus affectés par la pratique du mariage précoce. En associant ces points de vue avec les constations des recherches existantes, le rapport donne un aperçu de la complexité du mariage des enfants et souligne la nécessité d'adopter des approches intégrées pour traiter ses causes et poser les fondements économique, éducatifs et culturels permettant aux communautés de prendre d'autres options pour leur filles.⁴⁵
- Les conclusions qualitatives d'un rapport de Pathfinder font état d'une baisse significative de la prévalence du mariage précoce ces derniers temps, laquelle peut être attribuée aux mesures prises par les organes juridiques, les chefs religieux et des autres communautés, les comités, les enseignants et les clubs d'étudiants, les autorités de la police, les associations des jeunes et des femmes, la police, les associations de jeunesse et de femmes, et le Bureau des Affaires féminines.
- Sur la base des constatations faites par l'étude, les auteurs formulent un certain nombre de recommandations visant à réduire la pratique des mariages précoces,



notamment : des programmes spécifiquement conçus pour réduire les mariages précoces, travailler avec les associations féminines, le Bureau des Affaires féminines, les organisations communautaires, les chefs religieux et communautaires, les membres influents de la communauté et les écoles, et travailler directement avec les jeunes filles pour leur enseigner leurs droits, renforcer la collaboration entre les forces de l'ordre public, les dirigeants communautaires, les associations de femmes et de jeunes, les parents et les écoles, et organiser une formation ciblée supplémentaire pour les agents de santé reproductive travaillant au sein de la communauté.⁴⁶

III. Évaluer les rôles de la tradition et de la religion dans l'identification des violations flagrantes, de la violence domestique et sexuelle, et aborder les mauvaises conditions de santé dues au mariage des enfants.

La section suivante offre une vue d'ensemble des rôles que peuvent jouer la tradition et la religion pour perpétuer et aider à identifier et réduire les effets négatifs du mariage des enfants.

À titre d'exemple, un rapport spécial sur l'Afrique de l'Ouest publié par le Forum de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest (FOSCAO) décrit plusieurs formes de mariages et documente l'incidence négative sur les filles et le rôle des différentes religions. Selon le FOSCAO, en Afrique de l'Ouest, les mariages sont consommés sous trois scénarios différents applicables aussi bien dans les unions monogamiques et polygames. Il s'agit de :

1. **Le mariage coutumier**, reconnu par la loi, conformément au droit coutumier et enregistré auprès des autorités locales. Parfois, il favorise l'unité et la cohésion entre les communautés, qui s'appellent mutuellement « belle-famille ». L'aspect négatif c'est que les traditions et les cultures coutumières dans la plupart des communautés de l'Afrique de l'Ouest ne favorisent pas les femmes. Les femmes sont considérées comme inférieures aux hommes et sont traitées comme des biens, n'ont pas accès à la terre et n'ont aucun droit à l'héritage ou à la garde des enfants en cas de divorce ou de décès. Dans ce type de mariage, l'âge



du mariage n'est pas spécifié. En Sierra Leone, par exemple, une femme mariée selon le droit coutumier ne bénéficie pas de la protection de la loi si elle venait à être chassée du domicile conjugal ou si son conjoint venait à décéder, quelle que soit la durée du mariage ou de ses contributions à la famille.

2. Le mariage religieux : Le Mariage (chrétien et musulman) est considéré dans l'Islam comme un devoir religieux et en même temps, une garantie morale. Il impose un certain nombre de devoirs et de responsabilités à la fois pour le mari et pour la femme. Il incombe à l'homme de nourrir et d'assurer l'hébergement de sa femme, ainsi que son entretien général. La femme doit, quant à elle, satisfaire les besoins sexuels du mari et être obéissante. Il existe un débat sur le fait que l'Islam favorise ou non le mariage des enfants, en raison des diverses interprétations de certaines parties du Coran.

Le mariage dans le Christianisme est perçu comme un acte à la fois humain et divin puisque la Bible rapporte que Jésus a assisté aux noces de Cana. Le mariage est célébré conformément aux règles de l'église qui varient en fonction de la secte. Au Nigéria, par exemple, les églises ne peuvent célébrer de mariage que si le couple a également sacrifié aux rites du droit coutumier. Bien que la Bible ne précise pas l'âge légitime pour se marier, la plupart des églises se conforment à la loi civile locale. La supériorité de l'homme sur la femme est mise en évidence dans cette forme de mariage, plutôt que l'égalité des deux sexes.

3. Le mariage civil ou contracté devant un juge se déroule dans une juridiction compétente locale entre deux personnes ayant rempli les exigences légales, notamment le fait d'avoir l'âge requis et de n'avoir pas contracté un autre mariage. Le mari et la femme prononcent un serment et reçoivent un certificat de mariage. Bien que le mariage devant le juge offre de meilleures options aux femmes en cas de divorce ou de décès du conjoint, cette forme de mariage n'est pas aussi populaire en Afrique subsaharienne, et est souvent considérée comme réservée aux élites et aux citadins.⁴⁷

En 2008, l'organisation humanitaire chrétienne World Vision a publié un rapport : *Avant qu'elle ne soit prête : 15 endroits où les filles se marient à l'âge de 15 ans*. Ce rapport présente



de brèves études de cas du Tchad, de l'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, du Nigér, de la Somalie, de la Tanzanie, du nord de l'Ouganda et de la Zambie.

En dépit des quelques progrès réalisés dans nombre de pays africains, l'analyse de World Vision et de nombreux autres rapports remontant à 2008 font état de l'existence et de l'expansion d'une discrimination et d'une violence à caractère sexuelle, en raison du mariage des enfants. L'introduction précise que :

Le mariage précoce, en particulier chez les filles de moins de quinze ans, a des conséquences incalculables et souvent dévastatrices sur la vie des filles impliquées, et par extension, sur leurs enfants et leurs communautés, selon les travailleurs humanitaires et les spécialistes de la protection des enfants travaillant dans les régions où cette pratique est fréquente.

Imaginez la vie d'une fille mariée : Elle est arrachée de sa famille et emmenée à vivre avec un homme qui est rarement de son âge ou de son choix. Son mari et sa belle-famille exigent qu'elle ait des enfants rapidement et de manière répétée, une tâche à laquelle son corps et son esprit pourrait ne pas être préparés. Elle peut subir des rapports sexuels précoces et forcés sans protection [et une violence domestique répétée], l'exposant à des blessures et des infections potentielles. À l'accouchement, elle est plus sujette à des complications et susceptible de donner naissance à un bébé mort-né ou d'un poids insuffisant, voire de mourir, contrairement à une femme qui se marie plus tard. Elle doit abandonner l'école, ce qui retarde son développement intellectuel et l'isole la plupart du temps de ses pairs.

Son avenir et l'avenir de ses enfants sont compromis du fait de la perpétuation des cycles de la pauvreté, de la maladie et de l'ignorance. Les conséquences se situent à plusieurs niveaux : la famille, la communauté, la société et la nation.⁴⁸

Les aspects nocifs du mariage des enfants comprennent ce qui suit :



La pauvreté : Comme cela est indiqué dans presque tous les rapports sur le mariage des enfants, la pauvreté et l'inégalité entre les sexes en sont les causes principales. La pauvreté pousse les parents sans emploi à considérer les enfants comme des fardeaux économiques, les frais de scolarité comme étant inabordables et les filles comme une source potentielle de revenus tirés de la dot.⁴⁹ Dans de nombreuses communautés traditionnelles d'Afrique sub-saharienne, la famille de la fiancée reçoit une « dot » sous la forme de bétail offert par l'époux ou par la famille de l'époux. Ce qui aurait pu être un gage de reconnaissance à la famille de la mariée est dans de nombreux cas devenu une transaction. Certains pères voient dans le mariage de leur fille une occasion d'accroître la richesse des ménages et de nouer des alliances.

Le Zambia Daily Mail rapporte les propos de Rabbecca Mundia (nom d'emprunt) âgée de 19 ans : « Mon père s'est servi de la pauvreté comme prétexte pour me marier. Ce faisant il pensait alléger le fardeau qu'était devenu le fait de prendre soin de la famille. À peine savait-il qu'il me soumettait à une vie de violence ». ⁵⁰ C'est ainsi que des parents désespérés provoquent sans le savoir de nombreuses conséquences.

Lorsque les chefs traditionnels et religieux sont sensibles à l'objectif de réduction de la pauvreté, et ses conséquences que sont la violence à caractère sexuelle, le fait de faire le lien entre le mariage des enfants et la pauvreté et d'autres aspects du développement économique peut constituer un point d'entrée majeur pour enregistrer leur soutien dans la lutte contre le mariage des enfants.

Enfants orphelins : Les parents naturels n'incitent pas toujours le mariage des enfants. Selon le personnel de terrain de World Vision, la condition d'orphelin constitue également un facteur de risque important dans les zones enregistrant une population croissante d'enfants dont les parents décèdent du SIDA.

Selon un rapport de l'UNICEF en 2013, l'Afrique sub-saharienne abrite près de 15,1 millions d'enfants orphelins du SIDA. Au Nigeria, plus de 2 millions d'enfants sont orphelins du SIDA. Les orphelines et les filles qui sont d'une façon ou d'une autre vulnérables, peuvent se marier par peur de ne trouver personne



pour s'occuper d'elles. Certaines voient le mariage comme un moyen d'échapper à leur situation – même si leurs maris sont souvent également pauvres.⁵¹ Les groupes religieux et les congrégations locales parrainent souvent les orphelinats ou travaillent pour y placer les enfants ayant perdu leurs parents et n'ayant plus de famille, et pour influencer positivement l'avenir de ces enfants.

Le réseau Religion for Peace Women of Faith et d'autres dirigeants religieux, ont examiné les politiques éducatives et les lois et ont identifié les lacunes et les obstacles qui se posent à l'accès à l'éducation des orphelins et des enfants vulnérables en Ouganda. Au nombre des politiques passées en revue figurent la politique sur l'enseignement primaire universelle et la loi sur l'enfance et le statut de l'enfant. Les obstacles identifiés comprennent la pauvreté, le manque des frais de scolarité et les barrières liées à l'inégalité des sexes, notamment le mariage précoce, la grossesse précoce, le harcèlement sexuel et le fardeau pesant des tâches ménagères imposé aux filles.

Les initiatives de sensibilisation ont abouti à l'adoption des règlements et des mécanismes de suivi pour la responsabilisation et l'établissement de rapports, à l'interdiction par le gouvernement du travail des enfants, et à des visites scolaires effectuées par les responsables gouvernementaux et les chefs religieux dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'éducation universelle.⁵²

Faible niveau d'alphabétisation et accès limité à l'éducation

: Pour beaucoup de filles, le jour du mariage constitue leur dernier jour d'école. Les filles qui tombent enceintes alors qu'elles sont encore à l'école abandonnent généralement l'école et restent à la maison pour élever leurs enfants. Elles reprennent rarement leurs études.

Dans leur rapport de 2013, *Le droit de la jeune fille de dire non au mariage : œuvrer pour mettre fin au mariage des enfants et pour maintenir les filles à l'école*,⁵³ les chercheurs de Plan International ont noté que :

Dans les pays en développement, il existe une corrélation claire entre le niveau d'instruction et l'âge du mariage : plus une fille est instruite, moins elle est susceptible



d'être mariée avant l'âge de 18.⁵⁴ Dans les 78 pays en développement passés en revue par le FNUAP, les filles non instruites sont trois fois plus susceptibles de se marier ou de vivre en concubinage avant l'âge de 18 ans, contrairement aux filles ayant été au secondaire ou supérieur (soit 63 pour cent contre 20 pour cent). Les filles ayant eu une éducation primaire sont deux fois plus susceptibles de se marier ou de vivre en concubinage par rapport aux filles ayant été au secondaire ou supérieur (soit 45 pour cent contre 20 pour cent).

Sur les 25 pays enregistrant un taux de prévalence les plus élevés de mariage des enfants, 22 disposent de données sur les niveaux d'instruction des femmes ayant été mariées avant l'âge de 18 ans. En moyenne, soit près de la moitié (49 pour cent) des filles ont été mariées avant l'âge de 18 ans. Dans ces pays, en moyenne près de 70 pour cent des filles non instruites ont été mariées dès l'âge de 18 ans, contre 56 pour cent de filles ayant terminé l'école primaire, et 21 pour cent de filles ayant été au secondaire ou au supérieur. Au Mozambique, par exemple, 67 pour cent des femmes non instruites âgées de 20 à 24 ans et 57 pour cent des femmes ayant un niveau primaire ont été mariées ou vivent en concubinage à l'âge de 18 ans, contre 12 pour cent seulement de femmes ayant été au secondaire ou au supérieur.⁵⁵

Certes de nombreux facteurs poussent les filles à abandonner l'école, mais le mariage des enfants en est une cause très influente à l'étape charnière entre le primaire et le secondaire.⁵⁶ Dans une recherche effectuée par Plan International, 33 pour cent des enfants interrogés au Sénégal et 25 pour cent au Mali, ont identifié le mariage comme un facteur clé qui pousse les filles à abandonner l'école. Les parents, les enseignants et les enfants ont déclaré que le mariage a conduit à de fortes pressions domestiques, sociales et économiques qui forcent les filles à abandonner leurs études.⁵⁷

La recherche qualitative effectuée par Plan UK dans neuf pays a révélé que le mariage des enfants et les grossesses précoces ont été cités comme les raisons couramment évoquées par les filles pour abandonner les études au secondaire.⁵⁸ Les chercheurs



n'ont trouvé aucune fille qui ait pu reprendre ses études après avoir été mariée. Dans des discussions de groupes au Mali, les participants ont perçu le mariage des filles âgées entre 14 à 16 ans comme l'obstacle principal à leur éducation. Selon un enseignant participant :

Le mariage précoce est la raison principale pour laquelle les filles abandonnent l'école. Jusqu'au CM2 à l'école primaire, l'on enregistre un grand nombre de filles. Cependant, à partir de la 6ème, le nombre des filles décroît de manière significative.

L'abandon scolaire implique souvent un manque de compétences de base en littérature et en calcul chez les filles. Une étude a révélé que chaque année de mariage avant l'âge adulte réduit l'alphabétisation d'une fille 5,6 points de pourcentage.⁵⁹ Près de 65 pour cent des femmes non instruites ont été mariées étant enfants au Malawi, contre 5 pour cent de femmes ayant été au secondaire ou au supérieur.⁶⁰

Le mariage des enfants peut également avoir des effets négatifs sur la prochaine génération et sur le développement économique à venir du continent africain. Les enfants des jeunes mères peu ou non instruites sont moins susceptibles de survivre la petite enfance, d'avoir un bon départ en termes d'éducation, d'enregistrer de bons résultats à l'école, ou de continuer au-delà des niveaux minimums d'éducation. Les filles de mères non instruites sont particulièrement susceptibles d'abandonner l'école, de se marier jeunes et de répéter le cycle de la pauvreté.⁶¹

Rites de passage traditionnels : l'excision ou les mutilations génitales féminines (E/MGF), aussi connues comme la circoncision féminine, et les rites de passage similaires sont liés au mariage précoce dans certains contextes africains traditionnels, comme ceux des communautés Maasai au Kenya et en Tanzanie. Les MGF renvoient à l'ablation totale ou partielle des organes génitaux externes d'une fille. Celles-ci sont obligatoires pour l'intégration sociale dans certains groupes ethniques. Par tradition, au Kenya, une fille Maasai est considérée comme mûre seulement après avoir subi les MGF, généralement entre 7 et 14 ans, et est ensuite rapidement mariée pour percevoir la dot.



La Législature kenyane a partiellement interdit les MGF en 2001 et complètement en 2011, diminuant sensiblement le nombre de procédures récentes.

Selon un rapport de l'UNICEF publié en 2014 :

Au Kenya, entre 1998 et 2008-2009, la prévalence déclarée d'E/MGF est passée de 38 pour cent à 26 pour cent, soit une baisse de 26 pour cent....

.... Vingt-six pays en Afrique et au Moyen-Orient ont interdit les E/MGF par la loi ou par décret constitutionnel. Deux d'entre eux, l'Afrique du Sud et la Zambie, ne font pas partie des 29 pays qui enregistrent une forte concentration de cette pratique. À l'exception de la Guinée et de la République centrafricaine, où l'interdiction des E/MGF a été instituée dans le milieu des années 60, le processus d'adoption d'une législation ou de la révision du code pénal pour proscrire cette pratique a commencé à prendre racine tout récemment en Afrique.⁶²

La réduction la plus spectaculaire de la prévalence a eu lieu en République centrafricaine : l'on est passé d'une prévalence de 43 pour cent en 1994-1995 à 24 pour cent en 2010. Celle-ci fait suite à une baisse de 44 pour cent depuis la fin des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990. Les chercheurs attribuent ce succès aux interventions, notamment aux campagnes de sensibilisation et aux cérémonies alternatives.

D'autre part, la prévalence des E/MGF chez les filles et les femmes est restée constante dans les pays tels que l'Égypte, la Gambie, le Sénégal et le Soudan.

Entre 100 et 140 millions de filles et de femmes dans le monde entier ont subi une forme quelconque d'excision ou de mutilation génitale, souvent avant le mariage.⁶³ Cette pratique cible des filles d'un très jeune âge jusqu'au milieu ou à la fin de l'adolescence. La procédure est souvent réalisée sans instrument stérilisés, ce qui accroît le risque de transmission du VIH, de l'hépatite et d'autres infections. Dans les formes les plus sévères d'E/MGF, tous les organes génitaux externes sont excisés et la plaie est solidement recousue, ce qui accroît la douleur, le taux d'infections et les traumatismes physiques durant l'activité



sexuelle et entraîne souvent des complications et des blessures durant le travail. Dans neuf pays africains où World Vision est actif, en moyenne 54 pour cent des femmes ont subi des E/MGF, et 33 pour cent d'entre elles ont eu des filles qui ont également subi cette expérience.⁶⁴

Toutefois, un certain nombre d'exemples démontrent le rôle de la religion dans la lutte contre les MGF. En guise d'exemple d'évolution positive, un rapport d'évaluation de 2008 sur le travail du Forum de la dignité des enfants dans le district Tarime dans la région de Mara, en Tanzanie a noté que :

La religion joue un rôle important dans le district de Tarime dans la lutte contre la pratique des MGF, étant donné que la plupart des églises militent contre la pratique et l'identifie comme une pratique satanique. Il était évident que les Adventistes du Septième Jour (ASJ) ne pratiquent pas les MGF, en raison de ce que les MGF sont ordonnées par les chefs traditionnels. L'Église catholique est très virulente contre les MGF et est même l'une des premières églises à plaider contre elles. Malgré tout, certains membres de la congrégation suivent encore la pratique.⁶⁵

Mais comme l'ont indiqué les dirigeants du Réseau de Développement et de Communication des Femmes FEMNET, « une concurrence inutile et le manque de plate-forme commune pour les programmes ciblant les chefs religieux et culturels crée une faille qui permet aux membres peu scrupuleux de la communauté de profiter de ces différences et de perpétuer les MGF comme par le passé. Cette pratique culturelle nocive est une cause principale du mariage des enfants. Les différences entre les dirigeants religieux et culturels envoient souvent des signaux contradictoires à la communauté et causent la confusion chez les personnes qui œuvrent à mettre fin à ces deux pandémies. »⁶⁶

Risques de complication de santé irréversible et mortelle :
Comme le souligne le rapport de 2008 publié par World Vision : « Les risques commencent avec, sans toutefois se résumer à la santé reproductive. Résister à des rapports sexuels n'est pas une option dans la plupart des mariages précoces, où la



consommation du mariage est traditionnellement considérée comme une prérogative de l'homme. Le refus de coopérer n'est généralement pas pris en compte. Les rapports sexuels forcés provoquent des lésions tissulaires et cutanées qui rendent une femme plus sensible aux infections sexuellement transmissibles par son mari. Elle a peu ou rien à dire sur les mesures à prendre pour se protéger contre la grossesse ou les maladies, même lorsque son mari a des activités sexuelles en dehors du mariage.

»⁶⁷

Les risques de maladies sexuellement transmissibles comprennent le VIH, la syphilis et la chlamydia.⁶⁸ Des recherches menées à Kisumu, au Kenya et à Ndola, en Zambie indiquent que certains groupes d'adolescentes mariées ont un taux d'infections au VIH plus élevé que leurs homologues célibataires qui sont sexuellement actives.⁶⁹

Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont plus fréquentes chez les filles âgées de moins de 19 ans, ce qui accroît de manière significative les risques de décès, d'accouchement prématuré, de la mortalité infantile et d'insuffisance pondérale à la naissance. Les filles dont le bassin et le canal de naissance ne sont pas entièrement développés, peuvent souffrir de l'obstruction du canal de naissance. La pression exercée par le crâne de l'enfant pendant un accouchement prolongé peut endommager le canal de naissance et déchirer le tissu interne qui sépare la vessie ou l'intestin du vagin. Cette déchirure, appelée fistule obstétricale, provoque des écoulements incontrôlables d'urine ou des excréments de matières fécales jusqu'à ce que la blessure soit refermée chirurgicalement.

La fistule obstétricale était prédominante aux États-Unis et en Europe, mais elle a été pratiquement éradiquée dans la dernière moitié du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle grâce à l'amélioration des soins obstétricaux en général, et particulièrement, à l'utilisation de césariennes pour soulager la dystocie.⁷⁰ Une analyse publiée récemment par une équipe de l'École d'hygiène et de médecine tropicale de Londres estime que plus d'un million de femmes souffrent de la fistule obstétricale. Étant donné que la plupart des personnes souffrant de la fistule sont des jeunes femmes encore dans la vingtaine



ou même en fin d'adolescence, elles peuvent vivre avec leur maladie pendant plus de 25 ans.⁷¹ Ces filles et ces femmes vivent dans la honte : elles sont perpétuellement souillées et mouillées et dégagent des odeurs provoquées par les fuites d'urine et de selles. En conséquence, elles sont généralement ostracisées et incapables de gagner leur vie, et beaucoup sont abandonnées ou divorcées par leurs maris.

La grossesse et l'accouchement sont beaucoup plus dangereux pour les mères préadolescentes et adolescentes que pour les mères plus âgées. Comme l'ont démontré de nombreuses études, les complications de la grossesse et de l'accouchement sont les causes principales de décès chez les filles âgées de 15 à 19 ans dans de nombreux pays en développement⁷². Il s'agit notamment de l'hémorragie postpartum, l'arrêt de progression du travail, la septicémie (une réponse immunitaire à l'infection écrasante), la pré-éclampsie (l'hypertension) et l'éclampsie (les convulsions).⁷³

Près de 70 000 adolescentes meurent chaque année de ces causes. En Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud en particulier, les filles qui tombent enceintes avant l'âge de 15 ans dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire sont doublement plus exposées au risque de mortalité maternelle que les femmes plus âgées (y compris les adolescentes plus âgées). Les filles âgées de 15 à 19 ans également sont exposées à des risques supplémentaires, comparées aux femmes âgées de 20 à 24 ans.⁷⁴

En Tanzanie, une étude a examiné la fréquentation religieuse parmi les femmes souffrant d'une fistule obstétricale. Cinquante-quatre femmes recevant les réparations chirurgicales de la fistule dans un hôpital ont rempli un questionnaire visant à évaluer les stratégies positives et négatives de la fréquentation religieuse. Les données ont confirmé le fait de s'appuyer sur la religion pour faire face à la détresse liée à la fistule, et suggéré que les formes négatives de fréquentation religieuse peuvent être synonymes de symptômes dépressifs. Les auteurs ont conclu que : « les chefs religieux devraient être impliqués pour reconnaître les signes de la dépression et fournir des conseils pastoraux/spirituels appropriés et un soutien psychosocial général à cette population. »⁷⁵



Violence à caractère sexuel. Les conflits et l'instabilité sociale peuvent forcer les jeunes filles à se marier avec des hommes qui détiennent le pouvoir. À titre d'exemple, dans le nord de l'Ouganda, on rapporte que certaines familles ont donné leurs jeunes filles en mariage à des miliciens pour défendre l'honneur de la famille ou pour assurer leur protection ainsi que celle de la jeune fille.⁷⁶

Le rapport de 2008 de World Vision indique que le groupe rebelle ougandais connu sous le nom de l'Armée de résistance du Seigneur enlève et force les filles sous la menace de torture ou de mort à devenir les « épouses » des commandants et à porter leurs enfants malgré leur jeune âge. Bien que cela soit un cas extrême de mariage des enfants à travers le monde, cette forme touche des milliers d'enfants dans la région.

À titre d'exemple, de nouveaux rapports publiés en avril 2014 ont documenté l'enlèvement des élèves de l'école secondaire publique de la ville de Chibok dans l'État de Borno, dans le nord du Nigeria. Boko Haram, une organisation islamique djihadiste, a revendiqué cet enlèvement ainsi que d'autres enlèvements réguliers. Boko Haram veut instituer un califat islamique et s'oppose à l'éducation moderne qui détourne les gens des enseignements islamiques. Les filles enlevées sont forcées à se convertir à l'Islam et à épouser les membres de Boko Haram avec une « dot » qui s'élève, dit-on, à 2000 Naira (soit 12,50 dollars).⁷⁷

Dans une vidéo, le leader de Boko Haram Abubakar Shekau a revendiqué la responsabilité pour ces enlèvements : « Allah m'a ordonné de les vendre ... Je vais suivre ses instructions ... et l'esclavage est permis dans ma religion donc je vais capturer des gens et en faire des esclaves. » Il a ajouté que les filles n'auraient pas dû être à l'école et auraient plutôt dû être mariées, sachant que des filles qui ont à peine 9 ans sont prêtes pour le mariage.⁷⁸

Le New York Times indique que « le viol systématique des femmes et des filles de la minorité religieuse des Yézidis s'est profondément enraciné dans l'organisation et la théologie radicale de l'État islamique depuis que le groupe a annoncé qu'il compte réinstaurer l'esclavage. » L'article continue d'expliquer



que «... l'État islamique a développé une bureaucratie détaillée de l'esclavage sexuel, y compris les contrats de vente notariée délivrés par le tribunal islamique administré par l'ISIS. Un nombre croissant de notes internes et de discussions théologiques ont établi des directives pour l'esclavage, y compris un guide pratique publié par le Département de la recherche de l'État islamique et de la fatwa ... À plusieurs reprises, la direction d'ISIS s'est appuyé sur une lecture partielle et sélective du Coran et sur d'autres décrets religieux pour justifier non seulement la violence, mais également élever et célébrer chaque agression sexuelle comme étant spirituellement bénéfique, voire vertueuse. »⁷⁹

Le mariage des enfants est également répandu dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées internes où le viol représente un facteur de risque très important. Dans certains cas, une fille peut être forcée par ses parents à épouser son violeur, afin d'éviter la honte que cette violence jette à tort à la famille et sur la jeune fille, ou sous la pression du violeur lui-même. Dans d'autres cas, les familles poussent la jeune fille à se marier étant convaincue que cela permettra d'accéder à des services, ou que cela équivalait au prix des services ou des provisions pour la famille.

En Éthiopie, dans les camps de Dollo Ado, les filles de réfugiés somaliens à peine âgées de 11 ans, sont souvent mariées en cas de viol ou d'agression sexuelle pour éviter le déshonneur pour la jeune fille et pour sa famille. De même, au Kenya dans les camps de Dadaab, le mariage de filles à peine âgées de 13 ans est également très répandu. Les filles qui survivent au viol dans les camps ont informé Save the Children qu'à défaut d'options alternatives, et de peur d'être rejetées par leurs familles, d'être exclues des camps, d'être renvoyées en Somalie ou même d'être tuées, elles ne pouvaient refuser d'épouser leurs agresseurs.⁸⁰

Le mariage des enfants peut être aussi perçu comme une alternative meilleure à la prostitution, surtout pour les chefs traditionnels et religieux qui s'opposent à la promiscuité sexuelle en dehors du mariage. Ironiquement, le peu de filles qui échappent au mariage des enfants se tournent vers la prostitution pour leur survie.



Pendant les périodes de conflit, les institutions traditionnelles telles que les familles, les écoles ou les chefs et les organismes religieux sont souvent incapables de fournir leur soutien habituel aux enfants, aux filles et aux garçons, les exposant à un risque plus élevé de violence et d'abus.⁸¹

Viol conjugal : les filles qui refusent d'accepter ou de demeurer dans un mariage forcé ou qui s'enfuient parce qu'elles ne veulent pas épouser quelqu'un qu'elles n'ont pas choisi ou qui est approuvé par leurs familles risquent souvent de s'exposer aux violences. Dans les cas extrêmes, elles peuvent être tuées par leur famille ou par la famille du mari. Bien que cet aspect de la violence sexiste soit peu documenté, les militants locaux des droits de l'Homme des femmes et les rapports des médias indiquent que de nombreux cas d'agressions et d'assassinats ne sont pas signalés, en particulier parmi les communautés pastorales qui paient la dot en vaches.⁸²

Les organisations locales ont informé Human Rights Watch que la société tolère généralement cette forme de violence parce que l'on considère que la fille est à la volonté de sa famille et sujette aux normes sociétales. En conséquence, les auteurs sont rarement mis en examen et perpétuent ainsi une culture de violence contre les femmes.⁸³

La majorité des filles et des femmes interrogées par Human Rights Watch au Soudan du Sud ont déclaré que leurs maris les ont maltraitées après le mariage, souvent en leur infligeant des violences corporelles et les exposant au viol conjugal, bien que celui-ci ne soit pas formellement reconnu comme un crime sur le plan légal.

Le Service d'information de Reuters a cité un travailleur humanitaire de World Vision en mai 2015 en ces termes : « Les filles à peine âgées de 8 ans au Mozambique et en Zambie sont obligées d'aller dans des camps où on leur apprend comment faire plaisir à un homme au lit pour mieux les préparer à la vie conjugale ... Ces « initiations » sexuelles commencent dès le début de leurs menstruations et impliquent parfois d'insérer des bâtons à l'intérieur des filles. »⁸⁴ World Vision forme actuellement les chefs religieux, par le biais du Programme Anglican Street Children en Zambie, qui traite des questions



d'initiations et de mariage précoce des enfants dans ces camps et dans d'autres domaines programmatiques.

Le suicide est désormais la première cause de décès chez les jeunes filles dans le monde.⁸⁵ Les filles qui ne souhaitent pas se marier ou qui veulent échapper à un mariage forcé peuvent également être exposées au risque de suicide. Un garçon a informé Human Rights Watch qu'il connaissait des filles qui s'étaient suicidées « parce qu'elles étaient obligées d'épouser quelqu'un qu'elles n'aimaient pas. » Il a ajouté, « Je suis originaire de l'État des Lacs, et je connais beaucoup de cas pareils. De nombreux cas similaires existent dans Warrap et Jonglei. » Cependant, il existe très peu de données sur la corrélation entre le mariage des enfants et le suicide.⁸⁶

Leaders contribuant à la lutte contre le mariage des enfants :

À travers l'Afrique, un nombre croissant de dirigeants traditionnels et religieux contribuent à mettre fin au mariage des enfants et aux violations flagrantes décrites ci-dessus. Beaucoup s'appuient sur le travail des autres qui ont expérimenté des projets et en ont évalués les résultats. Quelques exemples sont décrits ci-après :

Les chefs religieux et spirituels qui sont membres du groupe des sages et qui en 2011 ont aidé à former le partenariat des « Filles, pas des épouses » ont été les champions dans toute l'Afrique et dans le monde. L'archevêque Desmond Tutu de l'Afrique du Sud voyage dans toute l'Afrique et prononce des discours qui invitent régulièrement les hommes et les garçons à aider à mettre fin au mariage des enfants :

Le mariage des enfants se produit parce que nous, les hommes le permettons. Les pères, les chefs de village, les chefs, les chefs religieux, les décideurs politiques- sont majoritairement des hommes. Nous avons besoin d'obtenir l'appui de tous les hommes qui savent que c'est mal de le faire, et qui collaborent pour convaincre tous ceux qui ne le savent pas, pour que cette pratique nocive prenne fin.

Je rencontre des chefs religieux orthodoxes et musulmans, qui dénoncent publiquement le mariage des enfants et



enseignent à leurs fidèles que ni le Christianisme, ni l'Islam n'approuvent le mariage des enfants.

Je veux trouver plus de chefs religieux comme eux, des hommes qui disent que le mariage des enfants est une mauvaise chose et qu'il doit prendre fin. Je veux trouver des dirigeants politiques – majoritairement des hommes aussi – et les persuader d'autonomiser les filles, d'investir en elles, et de contempler la transformation positive qui se produira dans toutes leurs sociétés.⁸⁷

En 2014, l'ancien président américain Jimmy Carter également membre du groupe des sages, a écrit un livre, Un appel à l'action : Femmes, religion, violence et pouvoir, qui comporte un chapitre sur le mariage des enfants et les morts liés à la dot. Carter fait état d'un vaste débat quand il a présenté les préoccupations sur l'impact négatif des croyances religieuses sur les droits des femmes qui ont abouti à l'adoption par le groupe de la déclaration suivante :

La justification de la discrimination à l'égard des femmes et des filles sous le prétexte de la religion ou de la tradition, comme si elle était prescrite par une autorité supérieure, est inacceptable Nous demandons à tous ceux qui exercent une influence de défier et de changer les enseignements et les pratiques nocives – dans la vie religieuse et laïque – qui justifient la discrimination à l'égard des femmes et pour reconnaître et souligner les messages positifs de l'égalité et de la dignité humaine.⁸⁸

Parmi les membres du groupe des sages, Graça Machel, Marry Robinson et Gro Harlem Brundtland, ont été de grandes championnes dans la lutte contre le mariage des enfants et des défenseuses efficaces auprès des Nations Unies, des universités, de divers publics attentifs aux droits des femmes et des communautés politiques.

En Zambie, le **ministère des chefs et des affaires traditionnelles** est le fer de lance d'une campagne nationale de trois ans pour mettre fin au mariage des enfants. La campagne vise à responsabiliser les chefs traditionnels et à faire d'eux des champions et des agents de changement dans leurs chefferies et à modifier les lois et les politiques pertinentes afin que les filles



soient légalement protégées contre le mariage des enfants. Les chefs traditionnels de la Province du sud se sont engagés auprès du Gouvernement et des organisations non gouvernementales ONG à devenir des ambassadeurs pour mettre fin au mariage des enfants ainsi qu'aux autres cas de violences connexes basées sur le genre (VBG) dans leurs chefferies.⁸⁹

Dans le **Plan stratégique du Conseil africain des leaders religieux**, (2010-2014) l'un des principaux domaines d'intervention est d'aider les chefs religieux, les femmes de foi et les jeunes religieuses à lutter contre les menaces à la sécurité humaine et aux droits de l'Homme sur le continent (armes légères, réfugiés et violence à caractère sexuel). Dans le futur, ceux-ci pourraient faire partie de la Campagne de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants ainsi que d'autres efforts à l'échelle nationale et communautaire.⁹⁰

Au cours des dernières années, des **Reines Mères** ont commencé à se mettre en réseau avec d'autres reines et cheffes culturelles pour créer un mouvement puissant de dirigeants femmes. En 2014, 40 reines-mères de 16 pays africains se sont réunies autour d'une conférence sans précédent en Ouganda. Leur réunion a abouti à la création d'une association de Reines Mères Africaines et à des résolutions sur l'éradication des MGF et du mariage des enfants. Des rassemblements similaires sont prévus au Ghana et en Ouganda.

L'**Eglise évangélique luthérienne de Tanzanie** a réussi à sauver du mariage plus de 1000 filles en âge d'être scolarisées. L'ancien président Ali Hassan Mwinyi a appelé le clergé à soutenir la lutte contre le mariage des enfants, ajoutant que ces mariages « empêchent les filles d'accéder à l'éducation et les expose à la victimisation. »⁹¹

En Éthiopie, **Action Aid Ethiopia** forme les chefs religieux et traditionnels à utiliser leur position d'autorité pour prendre position contre la violence et pour protéger les droits des filles. Les groupes de surveillance communautaires établis dans 35 villages signalent les incidents de mutilations génitales féminines, d'incisions ou de mariages des enfants aux dirigeants communautaires, puis aide à traduire les auteurs de telles violations en justice.⁹²



La section suivante et une liste plus détaillée figurant à l'annexe B donnent des exemples de programmes passés et prometteurs qui pourraient être adoptés à une plus grande échelle et être utilisés dans d'autres États et régions.

IV. Évaluer la mesure dans laquelle la collaboration avec les communautés religieuses, les chefs traditionnels et religieux et les familles peut contribuer à mettre fin au mariage des enfants.

En 2007, l'étude sur l'évaluation du mariage précoce (EMES)⁹³ a été menée en Éthiopie par l'Addis Continental Institute for Public Health, MEASURE Evaluation et l'USAID comme la première enquête à grande échelle sur les ménages visant à fournir des estimations sur le niveau d'exposition de la population aux messages concernant la prévention contre le mariage précoce en Éthiopie et pour évaluer leur influence sur la connaissance, les attitudes et les compétences qui aident à retarder le mariage.

Le but principal de l'EMES était de fournir aux décideurs politiques et aux gestionnaires de programmes des informations détaillées sur la portée et les effets des premières activités de prévention du mariage précoce dans la région. L'objectif était de soutenir les efforts contre les menaces du mariage des enfants sur l'éducation et la santé reproductive des femmes et le développement national.

L'EMES était une enquête auprès des ménages impliquant 3677 adolescentes âgées de 10 à 19 ans, ainsi que 1 737 hommes âgés de 15 à 24 ans et 4 670 gardiens, notamment les parents et les tuteurs, dans la région d'Amhara en Éthiopie.

La conclusion la plus frappante était que les premiers messages de prévention contre le mariage avaient été largement délivrés aux adolescents par les chefs religieux locaux.

Les données ont révélé que les messages ont permis de mettre fin à un mariage arrangé sur quatre impliquant des jeunes filles mineures âgées de moins de 18 ans. En milieu urbain, la



proportion de mariages des enfants interrompus était beaucoup plus élevée dans les zones ciblées par le programme que dans les zones non-couvertes (soit 34 pour cent contre 19 pour cent). Plus important encore, l'EMES a conclu que :

Dans les zones couvertes par le programme, les chefs religieux ont été les principaux agents du changement, et ont influencé considérablement l'opinion publique, en instaurant une confiance au sein des communautés, et en favorisant une acceptation culturelle des mariages entrepris plus tard. Les chefs religieux peuvent également être la clé pour changer les normes sociales concernant l'âge de mariage prévu pour les filles.

... Les chefs religieux ont été la source la plus importante d'informations pour les jeunes, tandis que les réunions communautaires étaient la source la plus importante d'information pour les gardiens.

L'évaluation a décrit le programme :

Étant donné le rôle essentiel joué par les chefs religieux et leur niveau d'acceptation et d'influence dans la communauté, le projet d'Éthiopie sur la planification familiale et la santé reproductive a organisé des séances de sensibilisation en Éthiopie auprès des chefs religieux des grandes religions en Éthiopie (l'Église orthodoxe éthiopienne, la foi musulmane, l'Église catholique et les églises protestantes) afin d'obtenir leur soutien pour prévenir le mariage précoce. Un des résultats de ces sessions a été la signature par les chefs religieux de déclarations condamnant le mariage précoce et les autres pratiques traditionnelles nocives et l'exhortation faite par ceux-ci à l'endroit des organismes religieux dans toute l'Éthiopie à s'élever contre ces pratiques dans leurs communautés.

L'étude explique que : « Le mariage précoce a une longue histoire et est bien ancré dans la région d'Amhara. Les efforts intensifs pour promouvoir des messages contre le mariage précoce ont montré que la population de la région peut être effectivement atteinte. »



Trois des domaines clés d'interventions couronnées de succès (sur neuf) ayant trait à la religion et à la tradition, relevés dans l'évaluation sont les suivants :

- Les messages de prévention du mariage précoce ont une portée considérable. Plus de 90 pour cent des personnes interrogées ont été exposé aux messages de prévention du mariage précoce à partir d'au moins une source. Les chefs religieux touchent plus les jeunes, tandis que les réunions communautaires ont plus de succès auprès des gardiens, ce qui souligne l'importance de la mobilisation des communautés pour atteindre la population générale avec des messages sur la prévention du mariage précoce.
- Le nombre moyen de sources d'information sur la prévention du mariage précoce auxquels les personnes interrogées avaient été exposés était plus élevé dans les zones du programme que dans les zones non-couvertes par le programme chez les adolescentes. Beaucoup plus d'adolescentes vivant dans les milieux urbaine et ruraux et davantage de gardiens ruraux ont déclaré avoir reçu plus des conseils directs des chefs religieux dans les régions couvertes par le programme que dans les régions non-couvertes.
- Plus la mariée est jeune, plus la proportion de mariages bénis par les chefs religieux est faible. Dans les milieux urbains, beaucoup moins de mariages impliquant des mariées mineures ont été bénis par des chefs religieux dans les zones couvertes par le programme par rapport aux zones non-couvertes.⁹⁴

Depuis l'étude de l'EMES, plusieurs chercheurs et experts en droits de l'homme et de la culture ont souligné la nécessité de développer des programmes avec les chefs religieux en s'appuyant sur des valeurs alternatives et les croyances religieuses. Rikki Holtmaat et Jonneke Naber ont noté ceci dans leur livre, *Women's Human Rights and Culture: From Deadlock to Dialogue*:

Principalement dans la religion, ce sont les hommes qui, la plupart du temps, ont un mot à dire concernant l'interprétation exclusive d'un texte religieux, la conduite



des services religieux ou pour donner des conseils spirituels ou religieux.

Tout en reconnaissant que les systèmes traditionnels de croyances religieuses ont contribué à la subordination des femmes, les chefs religieux traditionnels et les leaders communautaires peuvent jouer un rôle très important dans le processus de changement. C'est parce qu'ils peuvent facilement toucher les gens et les influencer là où l'État ne peut pas – au niveau local, dans le foyer familial... Recherche le contact avec de tels dirigeants et initier un dialogue avec eux, pourrait donc être l'instrument le plus stratégique dans le processus de la mise en œuvre des droits humains de la femme.⁹⁵

L'annexe B comprend un aperçu des douze boîtes à outils, des appels à l'action par les autorités religieuses et d'autres matériels de sensibilisation qui ont été développés par ou avec des groupes africains. Ils offrent une feuille de route pour les efforts futurs de l'Union africaine pour établir et renforcer des partenariats avec les groupes religieux et les chefs traditionnels.

V. Rapports de recherche sur le développement socio-économique de l'Afrique en rapport avec l'élimination du mariage des enfants et la reconnaissance des rôles de la religion et de la tradition

L'un des points faibles de la recherche sur la religion, les pratiques culturelles et le mariage des enfants concerne les données limitées sur les avantages des coûts économiques pour les pays africains d'autant plus que le continent entend atteindre la croissance durable et le développement humain d'ici 2063.

La Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et d'autres ont fait la corrélation sur les façons dont l'investissement sur l'éducation, par exemple, joue un rôle essentiel dans le développement économique des pays à travers le monde.



Comme indiqué ci-dessous, l'on fait face à plusieurs défis existants pour mettre en relation les efforts concernant l'éducation universelle et l'élimination du mariage des enfants, même si pour beaucoup de filles épouses en Afrique, le jour du mariage constitue bien souvent leur dernier jour à l'école.

Pour établir un lien direct entre le développement économique durable et l'élimination du mariage des enfants, la Banque mondiale et le Centre international de recherche sur les femmes ont lancé une initiative pluriannuelle ambitieuse qui implique plusieurs pays africains, laquelle est également décrite dans les lignes qui suivent.

Promouvoir l'éducation secondaire et éliminer le mariage des enfants :

Judith-Ann Walker, directrice du Project Centre de recherche de développement au Nigeria est l'un des auteurs du rapport de 2013⁹⁶ publié par la Brookings Institution, dont l'un des chapitres est intitulé : *l'état des efforts visant à mettre fin au mariage des enfants et à promouvoir l'éducation des filles en Afrique de l'Ouest : les différents acteurs, les différents mouvements et un décalage clair des politiques*. Elle souligne ceci :

Le mouvement pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique de l'Ouest a évolué parallèlement aux programmes d'éducation des filles, sans toutefois trouver un point de convergence. Deux aspects importants de ce mouvement [visant à mettre fin au mariage des enfants] ont été liés aux droits de la santé publique et aux droits de l'enfant. L'élément catalyseur de la mise en relation des efforts visant à mettre fin au mariage des enfants avec la santé publique peut être attribué à la réunion du Groupe de travail des Nations unies et des ONG de 1984 sur les pratiques traditionnelles à Dakar, où les ONG africaines présentes ont formé le Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants CIAF. Le CIAF s'est concentré sur l'élimination des mutilations génitales féminines et du mariage précoce au travers de campagnes d'éducation du public axées sur les dirigeants traditionnels et religieux et un plaidoyer pour l'adoption de lois



Le FNUAP a également établi des partenariats avec des leaders d'opinion islamiques en Afrique de l'Ouest avec un accent particulier sur le Sénégal, le Mali et le Nigeria, en leur apportant un appui pour le changement d'attitudes et de pratiques au travers les décisions et de déclarations publiques visant à mettre fin à des pratiques traditionnelles nocives, notamment le mariage des enfants. Les Initiatives fondées sur la foi du FNUAP, du CEDPA et du projet AWARE USAID ont abouti à la Déclaration du Réseau des organisations confessionnelles islamique en Afrique à Abuja en 2005.

La recherche de Walker montre également comment le mouvement concernant l'éducation des filles peut remonter aux années 60 quand le gouvernement et la société civile se sont penchés sur l'éducation des femmes et des filles dans le cadre d'un mouvement de l'alphabétisation de masse.

Dans les années 90, la Banque mondiale a publié plusieurs livres et fait des publications indiquant que l'éducation des femmes et des filles était primordiale au développement socio-économique des pays en développement, surtout en Afrique et en Asie du Sud-est.

À titre d'exemple, Lawrence Summers, ancien président de la Harvard University et conseiller économique de plusieurs présidents américains, a édité un livre pour la Banque mondiale, *Investir dans tous les peuples : L'éducation des femmes dans les pays en développement*. Un extrait de ce livre résume sa vision des choses :

Voici quelques bonnes raisons pour lesquelles le fait de cibler les fonds pour l'éducation des filles et des femmes peut donner de meilleurs retours sur investissements dans le monde en développement et fournir d'énormes avantages économiques. Cette discussion explique comment un tel financement peut réduire la pollution de l'environnement, les taux de fécondité et de mortalité féminine et aider à prévenir la propagation du SIDA. Elle décrit une tradition culturelle profonde qui nie aux filles le droit à l'éducation et les empêche de contribuer au développement économique de leurs familles et de



*leurs pays. Une stratégie peu coûteuse pour éduquer davantage de femmes et de filles à travers le monde est présentée, et est assortie d'exemples de programmes d'éducation couronnés de succès dans de nombreux pays en développement.*⁹⁷

Accélérer les objectifs du 21^e siècle ainsi que les huit Objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'un porte sur l'éducation primaire universelle et l'autre sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

En ce qui concerne l'éducation, l'adoption par l'ONU des OMD a déclenché une série de séminaires africains à Banjul (Gambie) et un Forum mondial sur l'éducation à Dakar. Ceux-ci sont devenus des catalyseurs pour le Plan d'action de la deuxième décennie pour l'éducation en Afrique (2006-2015).

Comme Walker l'a indiqué dans le rapport de Brookings, les efforts visant à éliminer le mariage des enfants qui se concentraient sur le maintien des filles à l'école, et l'inverse, se sont cristallisés en deux mouvements d'ONG différents, des ministères distincts, deux sources de financement et pour la plus grande partie, des recherches et des évaluations fondées sur des données individuelles. Elle conclut que : « la communauté internationale a un rôle à jouer dans la création d'incitations pour aider à lier l'éducation des filles avec les efforts visant à mettre fin au mariage des enfants. »⁹⁸

De tels liens se rapportent ensuite au développement en Afrique, tel qu'indiqué dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Un Rapport de recherches sur les politiques de la Banque mondiale publié en 2011, *Measuring the Economic Gains of Investing in Girls: The Girl Effect Dividend*, documente les corrélations entre le taux d'abandon scolaire précoce, les grossesses précoces et le chômage des jeunes, définies comme le rapport entre le nombre de filles âgées de 15 à 24 ans non scolarisées ou exerçant sur le marché du travail, comme la proportion de la population totale féminine de cet âge.

« Ces questions ont été longuement examinées par les spécialistes du développement social, mais à ce jour aucune évaluation n'a été effectuée sur les coûts économiques imposées à la société par l'incidence étendue de ces facteurs négatifs, » ont



noté les auteurs. Les analyses concernent neuf pays africains : le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, le Nigeria, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et l'Ouganda.

Le taux d'abandon scolaire est plus élevé pour les filles que pour les garçons dans ces pays, comme dans la plupart des pays en développement. Selon l'étude, cet état de fait est en partie dû à des raisons indépendantes de la volonté des filles, telles que le mariage précoce ou les normes culturelles qui donnent la priorité à l'investissement au bénéfice des garçons. À titre d'exemple, moins de 20 pour cent des filles âgées entre 15 et 24 ans terminent les études secondaires au Burundi, en Éthiopie, au Sénégal et en Ouganda.

Au Burundi, l'étude a révélé que le coût à long terme des abandons scolaires féminins, qui se traduisent par des pertes de capacités de production s'élève à près de 70 pour cent du PIB annuel pour le pays. Près de 27 pour cent des filles abandonnent l'école primaire, et si seulement elles avaient terminé les classes primaires avant d'aller travailler, elles auraient généré l'équivalent d'un revenu viager de près de 25 pour cent du PIB annuel du Burundi. Et si les 88 pour cent des filles qui n'ont pas été en mesure de terminer le secondaire avaient pu le faire, la productivité supplémentaire à long terme aurait augmenté le PIB du Burundi de plus de deux tiers.

D'autres pays africains de l'échantillon indiquent également des coûts importants de pertes d'opportunités liées au fait que les filles abandonnent l'école. Si les filles au Kenya, en Tanzanie, au Sénégal et en Ouganda avaient seulement terminé l'école primaire, leur productivité supplémentaire à long terme équivaldrait respectivement à 20 pour cent, 18 pour cent, 14 pour cent, et 13 pour cent du PIB annuel de leur pays. Et si leurs sœurs plus instruites avaient terminé leurs études secondaires, elles auraient contribué à un supplément de 48 pour cent, 32 pour cent, 24 pour cent, et 34 pour cent au PIB de leurs économies respectives à long terme. Ceci équivaut à une hausse annuelle du PIB de demi à un pour cent par an pour les 45 prochaines années.

Les conclusions générales de l'étude sont les suivantes : 1)
L'inclusion sociale des adolescentes et le fait de les garder sur la



voie de la réalisation de leur plein potentiel humain se traduira par une croissance économique importante ; et 2) la négligence de l'investissement dans l'éducation des filles peut avoir un impact considérable sur la croissance du PIB et sur le bien-être.

Les recommandations des chercheurs ont intégré la mobilisation des communautés, des familles, des hommes et des garçons pour soutenir les adolescentes ; des programmes de parrainage ou des incitations à collaborer avec les chefs religieux et communautaires ainsi qu'avec les chefs d'établissement ; et en général promouvoir des communautés en meilleure santé, plus solidaires où les filles peuvent créer et mettre en œuvre leurs propres solutions.⁹⁹

De nombreuses études appuient la conclusion selon laquelle l'investissement dans l'éducation des filles fait avancer le développement économique d'un pays. Toutefois, les références au mariage des enfants dans le rapport ci-dessus ne figurent que dans une plus longue liste de questions connexes.

Un rapport plus récent du Groupe de la Banque mondiale (2014), *Voix et Agence : L'autonomisation des femmes et des jeunes filles pour une prospérité partagée*, présente les résultats transversaux sur la promotion de l'égalité homme-femme :

*Supprimer les obstacles et libérer le potentiel productif des femmes peut produire d'énormes dividendes qui permettront de renforcer la résilience des sociétés entières et de les rendre plus prospères. Par exemple, des mariages plus tard sont associés à un niveau d'instruction plus élevé et une fécondité plus faible. Et une fécondité plus faible peut augmenter l'espérance de vie des femmes et a des avantages pour la santé et l'éducation des enfants*¹⁰⁰

Le rapport de la Banque mondiale concentre en général ses références au mariage des enfants au chapitre sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, et non au chapitre sur l'éducation.

Malgré tout, l'on note de plus en plus d'intérêt pour une meilleure compréhension de l'impact socio-économique du mariage des enfants. L'année dernière, Quentin Wodon, conseiller à l'éducation à la Banque mondiale, a posé la question



suivante : *Quel est le coût économique du mariage des enfants?* Et a répondu, « Nous ne savons pas vraiment ». Il a ajouté que :

Malheureusement en-dehors [d'une poignée d'] études, très peu de recherches existent sur l'impact global du mariage des enfants sur les pays et leurs économies, notamment en termes de perte de revenus, de productivité et, en fin de compte, de croissance. Si le coût économique du mariage des enfants était mieux estimé, ceci pourrait inciter les gouvernements à investir davantage pour éliminer cette pratique.¹⁰¹

Les conséquences économiques du mariage des enfants :

En 2014, la Fondation Bill et Melinda Gates et Children's Investment Fund Foundation (CIFF) ont annoncé une étude de 4,2 millions de dollars pour établir les conséquences économiques du mariage des enfants et les raisons économiques pour mettre un terme à la pratique. Celle-ci était dirigée conjointement par le centre international de recherche sur les femmes (CIRF) et le Groupe de la Banque mondiale. Le CIRF souligne que :

Il existe, certes, une base de plus en plus riche de preuves documentant les conséquences tragiques du mariage des enfants, mais l'on manque de données qui démontrent suffisamment les impacts économiques de cette pratique nocive, notamment les opportunités économiques et les coûts financiers, les coûts pour les systèmes de soins de santé, la non instruction et la perte de revenus, un potentiel de croissance plus faible, et une perpétuation de la pauvreté.

Les résultats seront générés sur une période de recherche de trois ans (2015-2017) et seront présentés sur le site internet www.costsofchildmarriage.org mais aussi à travers des activités de diffusion dans plusieurs pays et au niveau international. Les résultats de la première partie de cette étude analysant l'ensemble des données actuelles dans plusieurs pays, seront publiés à l'automne 2015. Le Niger et l'Éthiopie sont deux des pays qui seront inclus dans la deuxième partie du projet. Dans



cette partie, des données primaires vont être recueillies de milliers de femmes et de foyers pour fournir des informations plus détaillées sur le coût du mariage infantile.¹⁰²

Les résultats de la Première Phase seront publiés en automne 2015. Le Niger et l'Éthiopie sont les deux pays qui seront pris en compte dans le projet.

CONCLUSION

Les communautés religieuses et les chefs traditionnels sont les mieux placés pour prévenir et répondre à l'appel visant à mettre fin au mariage des enfants. Il existe un consensus solide entre les traditions religieuses sur la dignité de chaque enfant et le besoin de protection des enfants contre les différentes formes de violence, la propagation des maladies et la pandémie du VIH, et contre les effets dévastateurs de la guerre, des conflits et de la pauvreté. Les droits inhérents de l'enfant sont présents dans les enseignements et les traditions des grandes religions du monde.

Le rapport de l'UNICEF, *De l'engagement à l'action*, exprime mieux cet état de fait :

« En tant que personnes faisant figure d'autorité morale, les chefs religieux sont en mesure d'influencer les réflexions, de favoriser le dialogue et d'établir les priorités pour les membres de leurs communautés. Leur position leur permet souvent de promouvoir le changement social et juridique. En tant que personnes en première ligne pour répondre aux difficultés des personnes, ils ont la confiance des individus, des familles et des communautés. »

Près d'un milliard¹⁰³ de personnes en Afrique appartiennent à des communautés religieuses. Le potentiel d'action de leurs dirigeants est donc important. Des plus petits villages aux plus grandes villes, en passant par les quartiers et les provinces jusqu'aux niveaux national et international, les communautés religieuses offrent de grands réseaux pour agir afin de prendre soins des enfants, assurer leur protection et sauvegarder leurs droits.

La proportion et l'étendue du mariage des enfants favorisent des abus qui peuvent être dénoncés pour motiver les communautés religieuses à prendre une part active dans le plaidoyer et l'élaboration des politiques. De plus en plus, les chefs religieux parlent en tant que défenseurs des enfants et tirent des



enseignements de leur foi respective pour promouvoir le respect des enfants et de leurs droits.¹⁰⁴

Un grand nombre de programmes décrits dans la présente recherche documentaire sont prometteurs pour l'avenir – du programme Faith Effect en Éthiopie et au Nigeria qui a démarré des années auparavant, jusqu'à la récente campagne en Zambie menée par le ministère des Chefs traditionnels et des Affaires traditionnelles.

Les dirigeants religieux et traditionnels ont certes été par le passé les premiers instigateurs et défenseurs des pratiques nocives pour les enfants, mais la recherche couverte ici fournit la preuve et l'espoir qu'ils peuvent désormais devenir les instruments clés – et de fait, les dirigeants du mouvement pour mettre fin à de telles pratiques. Il faut déployer tous les efforts possibles pour les impliquer dans la lutte.

NOTES FINALES

1. Voir: La Déclaration Universelle des droits de l'Homme (1948); La Convention sur l'Élimination de toutes formes de discrimination à l'encontre des femmes (1979); La Convention sur les droits de l'enfant (1989); et la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être des enfants (1990) définit un enfant comme étant une personne âgée de moins de 18 ans, et la Charte africaine de la jeunesse définit un mineur comme étant une personne entre les âges de 15-17 ans.
2. 2. Certaines organisations internationales préfèrent le terme de «mariage des enfants, précoce et forcé» pour différencier certaines unions a caractère juvéniles qui ont le consentement de toutes les parties tandis que d'autres ne l'ont pas; Beaucoup questionnent si les enfants âgés de moins de 18 ans peuvent donner un consentement valable. Voir: *Initiative pour les Droits Sexuels. Une analyse du langage des mariages des enfants, précoces et forcés*. 2013. Disponible à l'adresse suivante: <http://sexualrightsinitiative.com/2013/hrc/hrc-24-session/sri-analysis-of-the-language-of-child-early-and-forced-marriage/>
3. Article 1 de la Convention sur les droits de l'enfant établit qu'un enfant est tout être humain âgé de moins de 18 ans à moins que la majorité soit atteinte plus tôt selon les lois de l'Etat.
4. Organisation mondiale de la santé. *La santé des adolescents dans le monde: Une deuxième opportunité dans la deuxième décennie*. 2014. Disponible à l'adresse suivante: <http://apps.who.int/adolescent/second-decade/>
5. FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population. *Se marier trop jeune*. 2012. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.FNUAP.org/sites/default/files/pub-pdf/MarryingTooYoung.pdf>
6. Les pays sont: Zimbabwe 31%; Sénégal 33%; Congo 33%; Gabon 33%; Soudan 34%; Sao Tome & Principe 34%; Benin 34%; Cote d'Ivoire 34%; Mauritanie 35%; Gambie 36%; Cameroun 36%; Tanzanie 37; Liberia 38%; Nigéria 39%; DRC 39%; Éthiopie 41%; Zambie 42%; Somalie 45%; Uganda 46%; Érythrée47%; Burkina Faso 48%; Sierra Leone 48%; Madagascar 48%; Malawi 50%; Mozambique 52%; Mali 55%; République Centrafricaine 61%; Guinée 63%; Tchad 72%; et Niger 75%. Source: Base de données de la FNUAP utilisant des enquêtes auprès des ménages (EDS et MICS) effectuées pendant les années 2000-2011.
7. FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population. (2012)
8. Jain, Saranga et Kurz, Kathleen. *Nouvelles perspectives sur la prévention du mariage des enfants: Une analyse globale sur les facteurs et les programmes*. Centre Internationale pour la recherche sur les femmes (CIRF). 2007. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.CIRF.org/publications/new-insights-preventing-child-marriage>



9. Pankhurst, Alula. *Le mariage des enfants et la circoncision féminine: Les preuves de l'Éthiopie*. Young Lives et Save the Children. Londres: Résumés d'orientations 21. 2014. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.younglives.org.uk/publications/PP/child-marriage-and-FGM-in-ethiopia/pb21-child-marriage-and-fgm-in-ethiopia/view>
10. Greene, Margaret; Rao, Arati; et Perlson, Stephanie. (2015) *Les droits de l'homme et les défenses culturels et religieux du mariage des enfants: Trouver l'équilibre*. GreeneWorks. Projet de Publication préalable disponible sur demande à l'adresse suivante: mgreene@greene-works.org
11. Conseil des ONG Internationales sur la Violence à l'égard des enfants (2012) *Violer les droits des enfants: Pratiques nocives se reposant sur la tradition, la culture, la religion et la superstition*. Disponible à l'adresse suivante: https://www.crin.org/docs/InCo_Report_15Oct.pdf
12. van der Gaag, Nikki. 2014. *Les Hommes et le Féminisme*. Londres: Zed Press.
13. Greene, Rao et Perlson. 2015
14. Kabeer N. *Réalités Inversées: Hiérarchies de genre dans la réflexion du développement*. Londres: Verso. 1994
15. Holtmaat, Rikki et Naber, Jonneke *Women's Human Rights and Culture: From Deadlock to Dialogue*. Intersentia. 2011
16. Pankhurst, Elula, 2014
17. Centre International de la Recherche sur les femmes (CIAF). *Comprendre les effets économiques du mariage des enfants*. Cette étude s'effectue sur une période de trois années (2014-2017) avec l'organisation de la Banque Mondiale, Voir page 50 pour plus de détails.
18. Voir la Note Conceptuelle de l'Union Africaine *Bureau documentaire sur l'effet des dimensions Traditionnelle et Religieuse du mariage des enfants sur le développement socio-économique de l'Afrique*. Commission de l'Union Africaine. 2015
19. FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population. (2012)
20. Getahum, H. « Mariage par enlèvement (Telefa) dans le Nord-Ouest rural de l'Éthiopie. » *Revue Médicale de l'Éthiopie*. 2001. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/11501287?report=abstract>
21. Voir *Difret*, le film de long métrage au site web: <http://www.difret.org>
22. Uphondo. *Qu'est ce que l'Ukuthwala: Les impacts et la définition d'une pratique culturelle en Afrique du Sud*. 2015. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.uphondo.com/discussion/398/what-is-ukuthwala-the-impacts-et-definition-of-a-cultural-practice-in-south-africa/p1>



23. Ohrt, Malacci. *Discours contradictoires sur la pratique du Trokosi au Ghana: Examiner les tensions de la traduction aux niveaux global/local des droits de l'Homme*. Document de recherche pour une maîtrise en arts et développement, Institut international des sciences sociales, Etudes supérieures à l'école de Développement. La Haye, Pays-Bas. 2011
24. Parikh, S. *Je me suis fait arrêter pour avoir aimé une écolière. L'ethnographie, le VIH, et l'évaluation féministe de la loi de l'âge du consentement au mariage comme intervention structurelle fondée sur le genre en Ouganda*. Sciences Sociales et Médecine. 74:1774-1782. Philadelphie: Elsevier. 2012
25. Greene, Rao et Perlson. 2015
26. Boyden, Jo; Pankhurst, Alula et Tafere, Yisak. *Pratiques traditionnelles nocives et Protection de l'enfant: Compréhensions contestées et Pratiques du mariage précoce et de circoncision féminine en Ethiopie*. Young Lives. 2013. Disponible à l'adresse suivante: http://www.younglives.org.uk/publications/WP/harmful-traditional-practices-et-child-protection/yl-wp93_boyden-et-al
27. Umoru, Henry. *La Loi Islamique sanctionne le mariage basé sur la maturité et non l'âge - Ahmad Sani*. Lagos Vanguard. 31 Juillet 2013. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.vanguardngr.com/2013/07/islamic-law-sanctions-marriage-based-on-maturity-not-age-ahmad-sani/>
28. Umoru, Henry 2014.
29. Africa News. *Sexe au Nigéria*. 4 Février 2015
30. Greene, Rao et Perlson. 2015
31. Crossette, Barbara. *Les membres des sages prennent position contre le mariage des enfants*. The Nation. 12 Février 2013 <http://www.thenation.com/article/165868/elders-against-child-marriage>
32. Greene, Rao et Perlson. 2015
33. Myers, Juliette et Harvey, Roland. *Briser les vœux: Le mariage précoce et forcé et l'éducation des filles*. Plan International. 2011. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.plan-uk.org/resources/documents/Breaking-Vows-Early-et-Forced-Marriage-et-Girls-Education/>
34. Organisation de la Banque Mondiale. *En Afrique, le visage de la pauvreté est celui d'une femme*. 2009. Disponible à l'adresse suivante: <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/0,,contentMDK:22182932~menuPK:258657~pagePK:2865106~piPK:2865128~theSitePK:258644,00.html>
35. Forum de la dignité de L'enfant. *Prévenir et éliminer le mariage des enfants, précoces et forcés en Tanzanie*. Dar es Salaam, 2013
36. Greene, Rao, Perlson 2015
37. Pankhurst Alula, 2014



38. Walker Judith Ann; Mukisa, Sarah; Hashim, Yahaya; et Ismail, Hadiza. Cartographier le mariage précoce en Afrique de l'Ouest: *Une analyse sur les tendances, les interventions, Ce qui fonctionne, les meilleures pratiques et la marche à suivre*. New York: Fondation Ford par le Projet de recherche et Centre de développement, l'Etat de Kano, au Nigeria. 2013. Disponible à l'adresse suivante: http://www.girlsnotbrides.org/wp-content/uploads/2013/10/Ford-Foundation-CM-West-Africa-2013_09.pdf
39. Boyden Jo, Pankhurst, Alula and Tafere, Yisak. 2013.
40. FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour la population. 2012
41. Centre international pour la Recherche sur les femmes. *Solutions pour éliminer le mariage des enfants*. Washington DC. 2011. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.CIRF.org/files/publications/Solutions-to-End-Child-Marriage.pdf>
42. Oguttu Juliet Were et Nassolo, Suzan Nkinzi. *Le mariage des enfants et son impact sur le développement: Les études de cas du District de Kasese, en Ouganda*. Kampala: Isis-ICCE, Rapport de recherche de Women's International Cross-Cultural Exchange ICCE . 2011.
43. Myers, Juliette et Harvey, Roland. 2011.
44. World Vision, Etats-Unis. *Avant qu'elle ne soit prête: 15 endroits où les filles sont mariées à l'âge de 15 ans*. Federal Way, WA. 2008.
45. Pathfinder/Ethiopie, *Créer des partenariats pour prévenir aux mariages précoces dans la région Amhara en Ethiopie*. Addis-Abeba. 2006
46. Forum des sociétés civiles de l'Afrique de l'Ouest. *Une stratégie régionale sur la réduction des mariages précoces en Afrique de l'Ouest* (en Anglais et en Français) et une série de quatre parties, *Mariage précoce en Afrique de l'Ouest*. 2014
47. Forum des sociétés civiles de l'Afrique de l'Ouest. 2014.
48. Walker, Judith-Ann; Mukisa, Sarah; Hashim, Yahaya; et Ismail, Hadiza. (2013) Cartographier le mariage précoce en Afrique de l'Ouest: *Une analyse sur les tendances, les interventions, Ce qui fonctionne, les meilleures pratiques et la marche à suivre*. New York: Fondation Ford par le Projet de recherche et Centre de développement, l'Etat de Kano, au Nigeria. 2013. Disponible à l'adresse suivante: http://www.girlsnotbrides.org/wp-content/uploads/2013/1/Ford-Foundation-CM-West-Africa-2013_09.pdf
49. Zambia Daily Mail. *Le visage hideux du mariage des enfants*. Young writer's corner. Mai 2015
50. UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. *Enfants et SIDA; Rapport du Sixième bilan de la situation*, 2013. New York: Nations Unies. 2013. Disponible à l'adresse suivante: http://www.unicef.org/publications/index_70986.html 2013



51. Religions de Paix – Réseau Religion for Peace women. Dernière visite du site web le 20 Mai 2015. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.religionsforpeaceinternational.org/who-we-are/global-women-faith-network/national-women-faith-networks>
52. Davis, Al, Postles, C. et Rosa, G. (2013) *Le droit d'une fille à refuser le mariage: Contribuer à l'élimination du mariage des enfants et permettre aux filles de poursuivre leur scolarisation*. Plan International. Disponible à l'adresse suivante: <http://plan-international.org/files/global/publications/campaigns/full-report-girls-right-to-say-no-marriage-english.pdf>
53. FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population. (2012)
54. FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population. (2012)
55. Brown, Gordon *Hors du mariage, à l'école: Lutter contre le mariage des enfants grâce à l'éducation*. Une étude par Gordon Brown, Londres: Bureau de Gordon et Sarah Brown. 2012
56. Plan International. (2012) *Parce que je suis une fille*, Rapport Afrique, progrès et obstacles à l'éducation des filles en Afrique.
57. Plan UK, soutenus par le DFID PPA-. *Programme de renforcement des compétences pour la vie des adolescentes: rapport global initial*, préparé pour le Plan du Royaume-Uni par UK par l'Institut royal tropical. 2012
58. Nguyễn, MinkCong et Wodon, Quentin. *Le mariage des enfants et l'éducation: Un défi majeur*. UNGEI, Initiative des Nations Unies pour l'Éducation des filles. 2012. Disponible à l'adresse suivante: http://www.ungei.org/files/Child_Marriage_Edu_Note.pdf
59. UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. *Éliminer le mariage des enfants: progrès et perspectives*. New York: Nations Unies. 2014. Disponible à l'adresse suivante: http://www.unicef.org/media/files/Child_Marriage_Report_7_17_LR.pdf
60. UNICEF. *Mariage Précoce: Une pratique traditionnelle nocive – Examen étayé par les statistiques*. 2005. Disponible à l'adresse suivante:
61. UNICEF. Fonds des Nations Unies pour l'enfance. 2014
62. Organisation mondiale de la santé (OMS). *Éliminer les mutilations génitales féminines : Une déclaration inter-institutions*. 2008
63. Pinheiro, Paulo Sérgio. (2006) *Rapport Mondial sur la violence à l'encontre des enfants. Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*.
64. Forum pour la dignité des enfants et la Fondation pour la recherche sur la santé et le développement des femmes (FORWARD UK). (2009). *Rapport de recherche soumis à un examen collégial sur le mariage des enfants dans le District Tarime, dans la région Mara, en Tanzanie*. Disponible à l'adresse suivante: http://www.cdfz.org/files/Peer_Researchedited.doc.pdf



65. FEMNET, Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication. Guide destiné aux leaders religieux et culturel-spour abandonner les mutilations féminines génitales. Nairobi. 2014. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.femnet.co/index.php/en/manuals/item/283-handbook-for-cultural--religious-leaders-to-end-fgm>
66. World Vision (2008) *Avant qu'elle ne soit prête: 15 endroits où les filles sont mariées à l'âge de 15 ans*. Disponible à l'adresse suivante : http://corestg.worldvision.org/sites/default/files/pdf/early-marriage.pdf?_ga=1.201309998.1838454716.1432329534
67. Pinheiro. 2006
68. Clark, Shelly. (2004) *Mariage précoce et risques d'infection du HIV en Afrique Subsaharienne*. Etudes sur la planification familiale, 35.3. New York: Conseil de Population. 2004
69. Fistula Foundation. *Faits en bref et Questions posées fréquemment*. 2015. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.fistulafoundation.org/what-is-fistula/fast-facts-faq/>
70. Fistula Foundation. 2015
71. Davis, Al, Postles, C. et Rosa, G. 2013
72. World Vision. 2008
73. FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population. *L'Etat de la population mondiale, la maternité pendant l'enfance: Affronter le défi des grossesses adolescentes*. 2013. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.FNUAP.org/publications/state-world-population-2013>
74. Watt, MH; Wilson, SM; Masenga, JM; MacFarlane JC; Oneko O; Sik-kema KJ.
75. *Adaptation religieuse parmi les femmes souffrant d'une fistule obstétricale en Tanzanie*. Santé Publique Mondiale. 2014. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/24735435?report=abstract>
76. Human Rights Watch et Amnesty International. (Comme indiqués dans UNICEF 2001. et World Vision 2008). Disponible à l'adresse suivante: http://corestg.worldvision.org/sites/default/files/pdf/early-marriage.pdf?_ga=1.97482655.1838454716.1432329534
77. The Rainbow.com « 230 écolières sont enlevées par Boko Haram comme épouses à leur insurgés. » 29 April, 2014 et Heaton, Laura. "Nigeria: Ecolières enlevées vendues comme épouses aux militants Islamistes". Londres. The Daily Telegraph. 30 Avril 2014. Disponible à l'adresse suivante: <http://therainbow.com.ng/boko-haram-kidnapped-the-230-school-girls-as-wives-for-its-insurgents/http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/africaandindianocean/nigeria/10797454/Nigeria-kidnapped-schoolgirls-sold-as-wives-to-Islamist-fighters.html>



78. Levs, Josh. 6 mai, 2014. *Je les vendrai*, informe le leader du groupe Boko Haram concernant les filles Nigériennes enlevées.CNN. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.cnn.com/2014/05/05/world/africa/nigeria-abducted-girls/>
79. Callimachi, Rukmini. 2015.
80. Aubert, Veronique. (2013) *Crimes inqualifiables commis à l'encontre des enfants*. Save the Children. Disponible à l'adresse suivante: http://www.savethechildren.org.uk/sites/default/files/images/Unspeakable_Crimes_Against_Children.pdf
81. UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. 2001
82. Déclaré par Human Rights Watch. Ce vieil homme peut nous nourrir, tu l'épouserai: les mariages des enfants et forcés au Sud Sudan. 2013. Concernant plusieurs cas similaires couverts par les médias, voir « La commission des droits de l'Homme du Sud Soudan condamne le mariage forcé »Sudan Tribune, Mars 8, 2011, Manyang Mayom, «Etat des Lacs: Jeune fille tuée lors d'une dispute de mariage forcée » Sudan Tribune, Février 11, 2011, Paan Luel Wël, « Journée internationale de la femme: Promotion de nos droits vis-à-vis la conservation de notre héritage culturel, »Sudan News Agency, 15 Mars 2011,
83. Human Rights Watch. (2013) *Ce vieil homme peut nous nourrir, tu l'épouserai: les mariages des enfants et forcés au Sud Sudan*. Disponible à l'adresse suivante: http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/southSudan0313_forinsertWebVersion_0.pdf
84. Batha, Emma. *Les camps de sexe forcé pour préparer les filles au mariage en Zambie et au Mozambique*. Reuters. May 22, 2015
85. Organisation mondiale de la santé (2014) *La santé des adolescents dans le monde: Une deuxième opportunité dans la deuxième décennie*. Disponible à l'adresse suivante: <http://apps.who.int/adolescent/second-decade/>
86. Gagé, A.J. « Association du mariage des adolescentes en Ethiopie ayant des pensées et tentatives suicidaires. » 2013. Revue de la Santé des adolescents. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.epc.unc.edu/measurement/publications/ja-13-158>
87. Tutu, Archevêque Desmond. *Un message dédié aux hommes et aux garçons de l'Archevêque Desmond Tutu*. Site web des Filles, pas épouses. 20 Septembre 2011. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.girlsnotbrides.org/desmond-tutu-a-message-to-men-et-boys-about-child-marriage/>
88. Carter, Jimmy. *Un appel à l'action: Les femmes, la religion, la violence et le pouvoir*. Simon et Schuster. 2010 - 2014
89. Times of Zambia. *Les chefs du Sud dans la lutte contre le mariage des enfants*. 26 Mai 2015



90. Conseil Africain des Leaders Religieux. (2010-2014) *Plan Stratégique: Les Fois, les confessions, les actions communes*.
91. Lusekelo, Philemon. *L'ancien Président Mtwinyi fait à appel aux ecclésiastiques pour aider à mettre fin au mariage des enfants*. The Guardian comme couvert par les medias IPP. Janvier 26, 2015
92. ONU-Femmes. *Approches pour mettre fin au mariage des enfants*. New York: Nations Unies. 2012. <http://www.unwomen.org/en/news/stories/2012/10/un-women-approaches-to-end-child-marriage-sthash.7CvpSISD.dpuf>
93. Gage, Anastasia, Ed. (2009) *Couverture et effets des programmes de prévention du mariage des enfants dans la région Amhara, en Ethiopie Conclusions de l'étude de 2007*. MEASURE Evaluation, l'Addis Continental for Public Health et l'USAID. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.cpc.unc.edu/measure/publications/tr-09-70>
94. Holtmaat, Rikki et Naber, Jonneke (2011) *Women's Human Rights and Culture: From Deadlock to Dialogue*. Intersentia.
95. Ekine, Adefunke; Samati, Madalo; et Walker, Judith-Ann. (2013) *Renforcer les opportunités d'apprentissages et les résultats pour les filles en Afrique*. Centre pour l'éducation universelle, Brookings Institution. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.brookings.edu/research/reports/2013/12/improving-learning-outcomes-girls-africa>
96. Summers, Lawrence. (1994) *Investir sur tous les gens: Instruire les femmes dans les pays en développement*. Organisation de la Banque Mondiale. Disponible à l'adresse suivante: <http://elibrary.worldbank.org/doi/book/10.1596/0-8213-2323-7>
97. Ekine, Samatiet Walker. (2013)
98. Chaahan, Jadet Cunningham, Wendy (2011) *Measuring the Economic Gains of Investing in Girls: The Girl Effect Dividend* Washington, DC: Organisation de la Banque Mondiale. Accessible sur la page: <http://elibrary.worldbank.org/doi/pdf/10.1596/1813-9450-5753>
99. Groupe de la Banque Mondiale. (2014) *Voix et Agence : L'autonomisation des femmes et des jeunes filles pour une prospérité partagée*. Washington, DC : 2014. Disponible à l'adresse suivante: http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Gender/Voice_et_agency_LOWRES.pdf
100. Wodon, Quentin. (Juillet 2014) *Mesurer les couts économiques du mariage des enfants*. Disponible à l'adresse suivante: <http://blogs.worldbank.org/education/measuring-economic-cost-child-marriage>
101. Groupe de la Banque Mondiale. (2013) *Comprendre les impacts économiques du mariage des enfants*. Disponible à l'adresse suivante: www.costsofchildmarriage.org



102. Selon l'encyclopédie Universelle (World Book), L'Islam est la religion la plus pratiquée en Afrique, suivi de près par le Christianisme. Selon l'encyclopédie Britannica, 45% de la population pratique le Christianisme, 40%, la foi Islamique, et 10% pratiquent des religions traditionnelles. Les confessions Hindou, Bouddhiste, Confucianiste, Baha'i, ou les croyances de tradition Judaïque sont pratiquées par un petit nombre d'Africains. D'ailleurs une minorité d'Africains est non croyante
103. UNICEF et Religions de Paix. (2010) *De l'engagement à l'action: Ce que les communautés religieuses peuvent faire pour éliminer la violence à l'égard des enfants*. New York: Nations Unies. 2010. Accessible sur la page: http://www.unicef.org/eapro/UNICEF_Religions_for_Peace_Feb2010.pdf



CAMPAGNE POUR METTRE FIN AU MARIAGE
DES ENFANTS EN AFRIQUE

Les effets des pratiques religieuses et
traditionnelles liées au mariage des enfants sur le
développement socio-économique de l'Afrique

BIBLIOGRAPHIE



Cette bibliographie fait partie de l'étude consacrée à la campagne de l'Union africaine pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique visant à collecter et évaluer la littérature et les recherches existantes concernant les effets des pratiques traditionnelles et religieuses du mariage des enfants sur le développement socio-économique de l'Afrique. Pour obtenir plus d'informations, veuillez visitez le site: www.au.int

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et *la Charte africaine des droits de l'homme et du bien-être de l'enfant*. Addis-Abeba: l'Union africaine. 1990.

Conseil africain des leaders religieux. *Plan stratégique: les différentes confessions, des actions communes*. Nairobi: Religions pour la Paix. 2010-2014.

Alemu, Bogalech. *Le mariage précoce en Ethiopie: Causes et conséquences sur la santé*. Addis-Abeba: Pathfinder International / Ethiopie. 2,006.

Amin, S. et A. Lynch. *Quand la vie des filles comptent: Abandonner le mariage forcé et précoce au Cameroun*. New York: Conseil de Population. 2011.

Aubert, Véronique. *Crimes innommables à l'égard des enfants*. Londres: Save the Children. 2013.

Backlund, Helen et Blomquist. *Protéger les filles ou défendre le patriarcat? Une étude de cas sur le mariage des enfants dans un contexte culturel et juridique en Tanzanie*. Lund Scania: l'Université de Lund, Master of Science en développement international et la gestion. 2014.

Batha, Emma. *Les camps de sexe forcé pour préparer les filles au mariage en Zambie et au Mozambique*. New York: Servicedes nouvelles Reuters. Le 22 mai 2015.

Bayisenge, Jeannette. *Le mariage précoce, un obstacle à l'éducation des filles: un défi de développement pour l'Afrique*. Butare: Université nationale du Rwanda. 2013.

Verres, Cristina; Jiang, Ting et Lindemans, Jan Willem. *Une perspective de normes sociales sur le mariage des enfants: le cadre général*. Commandé et à être publié par l'UNICEF.



Laboratoire sur les éthiques et comportements, Université de Pennsylvanie. 2,014.

Boyden, Jo; Pankhurst, Alula et Tafere, Yisak. *Les pratiques traditionnelles nocives et la protection des enfants: Compréhensions et pratiques de mariage précoce des femmes et la circoncision féminine en Ethiopie contestée*. Londres: vie des jeunes. 2013.

Brown, Gordon. *Hors du mariage, à l'école: Lutter contre le mariage des enfants grâce à l'éducation*. Une étude par Gordon Brown, Londres: Bureau de Gordon et Sarah Brown. 2012.

Callimachi Rukmini. «ISIS consacre une théorie du viol: Revendiquant le soutien du Coran, l'État islamique codifie l'esclavage sexuel dans les régions conquises de l'Irak et de la Syrie et utilise la pratique comme outil de recrutement. » *New York Times*. 13 Août 2015.

Carter, Jimmy. *Un appel à l'action: Les femmes, la religion, la violence et le pouvoir*. New York: Simon et Schuster. 2014.

Centre pour une action interconfessionnelle sur la pauvreté mondiale *Les effets de la Foi: Comment nous changeons les traditions*. Washington DC. 2013.

Centre pour une action interconfessionnelle sur la pauvreté mondiale. *Le mariage précoce et la circoncision féminine– Boite à outils du leader de la foi de l'Eglise orthodoxe éthiopienne*. Washington DC. 2013.

Centre pour une action interconfessionnelle sur la pauvreté mondiale. *Le mariage précoce et la circoncision féminine– Boite à outils du leader de la foi musulmane*. Washington DC. 2013.

Centre pour une action interconfessionnelle sur la pauvreté mondiale. *Le mariage précoce et la circoncision féminine – Guide de modérateur pour former les leaders de la Foi de l'église orthodoxe Tewahedo*. Washington DC. 2013.

Centre pour une action interconfessionnelle sur la pauvreté mondiale. *Le mariage précoce et la circoncision féminine– Guide de formation du leader de la Foi Musulmane*. Washington DC. 2013.



Chaahan, Jadet Cunningham, Wendy. *Measuring the Economic Gains of Investing in Girls: The Girl Effect Dividend*.

Washington, DC: Banque mondiale. 2011.

Chandini, Paix Immaculée. *Mariage des enfants: Estimer les coûts d'une crise cachée*. Professeur d'université: Mukono:

Université chrétienne de l'Ouganda. 2014.

Edmeades, Jeffrey; Gaynair, Gillian; et Hayes, Robin. *Améliorer la vie des adolescentes mariées à Amhara, Ethiopie. Un Résumé de la Preuve*. Washington, DC et Nairobi: CARE et Centre International de Recherche sur les Femmes, 2011.

Forum de la dignité de l'enfant. *Rapport de l'enquête menée sur le mariage des enfants à Dar Es Salaam, régions côtière du Mwanza et Marade la Tanzanie*. Dar Es Salaam. 2008.

Forum de la dignité de l'enfant; Fondation pour la recherche sur la santé et le développement des femmes (FORWARD UK). *Rapport de recherche soumis à un examen collégial sur le mariage des enfants dans le District Tarime, dans la region Mara, en Tanzania*. Dar Es Salaam. 2,009.

Forum de la dignité de l'enfant. *Prévenir et éliminer le mariage des enfants, précoces et forcés, en Tanzanie*. Dar Es Salaam. 2013.

Clark, Shelly. « Le mariage précoce et risques d'infections duVIH en Afrique sub-saharienne. » *Etudes sur la planification familiale*, 35,3. New York: Conseil de Population. 2004.

Clark, Shelley, Bruce, Judith et Mec, Annie. « Protéger les jeunes femmes contre le VIH / SIDA: Les arguments soulevés contre le mariage des enfants et des adolescents. » *Perspectives internationales de la planification familiale*. Volume 32, Numéro 2, New York: Institut Guttmacher. Juin 2006.

Crossette, Barbara. *Les membres des Sages prennent position contre le mariage des enfants*. The New York : The Nation. 12 Février 2013.

Cusack S et L. Pusey « Women's Human Rights and Culture: From Deadlock to Dialogue. » *Bulletin trimestriel sur les droits humains*, 34 (2), p. 657-667: 660. Baltimore: Johns Hopkins



University Press. 2012.

Davis, Al, Postles, C. et Rosa, G. *Le droit d'une fille à dire non au mariage: Contribuer à l'élimination du mariage des enfants et permettre aux filles de poursuivre leur scolarisation*. Londres: Plan International. 2013.

Doylo, Elom. «La religion dans la sphère publique: Défis et opportunités du processus législatif Ghanéen, 1989-2004.»Revue de droits de l'université de Bringham Young Provo, Utah: Université Bringham Young. 2005.

Ekine, Adefunke; Samati, Madalo; et Walker, Judith-Ann. *Améliorer les opportunités d'apprentissage et les résultats des filles en Afrique*. Washington, DC: Centre pour l'éducation universelle, Institution Brookings. 2013.

Erulkar, Annabel. *Renforcer la base des données probantes pour retarder le mariage des enfants*. New York: Conseil dePopulation. 2015.

Erulkar, Annabel. « Le mariage précoce, les relations conjugales et la violence conjugale en Ethiopie. » Perspectives internationales sur la santé sexuelle et reproductive. New York: Institut Guttmacher. 2013

Erulkar, Annabel et Muthengi, E. «L'évaluation de Berhane Hewan: Un programme pour retarder le mariage en Ethiopie rurale » Perspectives internationales sur la santé sexuelle et reproductive. New York: Institut Guttmacher. 2009.

Erulkar, Annabel et Muthengi-Karei. *Berhane Hewan: Augmenter les possibilités de retarder le mariage et promouvoir la scolarisation*. New York: Conseil de Population. 2012.

Equality Now. *Mettre fin à la discrimination sexuelle dans les lois*. New York: 2015.

FEMNET, Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication. *Guide destiné aux leaders religieux et culturels pour abandonner les mutilations féminines génitales*. Nairobi. 2014.



Fistula Foundation. *Faits en bref et Questions posées fréquemment*. San José, Californie 2015.

Gage, Anastasia, Ed. *Couverture et effets des activités de prévention du mariage des enfants dans la région Amhara, Ethiopie, conclusions d'une étude réalisée en 2007*. Chapel Hill, NC: MESURE Evaluation, l'Addis Continental Institute for Public Health et l'USAID. 2,009.

Gage, Anastasia. « Association du mariage des adolescentes en Ethiopie ayant des pensées et tentatives suicidaires. » 2013. *Revue de la Sante des adolescents*. Volume 52, Numéro 5. Philadelphie: Elsevier. 2013.

Getahum, H. «Le mariage par enlèvement (Telefa) dans les régions rurales du Nord-Ouest de l'Ethiopie. » *Revue médical Ethiopien*. Addis-Abeba. 2001.

Greene, Margaret. *Abandonner le mariage d'enfants en une génération: Quelle recherche faudra t-il poursuivre?* New York: la Fondation Ford. 2014.

Greene, Margaret; Rao, Arati; et Perlson, Stephanie. *Droits de l'Homme et la défense culturelle et religieuse du mariage des enfants: Trouver l'équilibre*. GreeneWorks. Projet de Publication préalable disponible sur demande à l'adresse suivante: mgreene@greenetworks.org

Heaton, Laura. « Nigéria: Ecolières enlevées vendues comme épouses aux militants Islamistes ». Londres. *The Daily Telegraph*. 30 Avril 2014.

Hervish, Alexandra. *Malgré les défis, éliminer le mariage des enfants en Ethiopie est possible*. Washington, DC: Population Reference Bureau. 2011.

Holtmaat, Rikki et Naber, Jonneke. *Women's Human Rights and Culture: From Deadlock to Dialogue*. Cambridge: Intersentia. 2011.

Organisme des droits de l'homme. *Ce vieil homme peut nous nourrir, tu l'épousera: les mariages des enfants et forcés au Sud Sudan*. New York. 2013.



Centre International de la Recherche sur les femmes (CIAF).
Solutions pour éliminer le mariage des enfants: Ce que les données indiquent. Washington DC. 2011.

Centre International de la Recherche sur les femmes (CIAF).
Trop jeune pour se marier: l'éducation et les actions pour éliminer le mariage des enfants: Fiche d'informations sur le mariage des enfants et la violence domestique. Washington DC. 2006.

Conseil des ONG Internationales sur la Violence à l'égard des enfants (2012) *Violer les droits des enfants: Pratiques nocives se reposant sur la tradition, la culture, la religion et la superstition.* Londres. 2012.

International Planned Parenthood Federation et le Forum sur le mariage et les droits des femmes et des filles. *Éliminer le mariage des enfants - Un guide pour les actions et politiques mondiales.* Londres. 2007.

Jain, Saronga et Karz, Kathleen. Nouvelles perspectives sur la prévention du mariage des enfants: une analyse globale des facteurs et des programmes. Washington, DC: Centre International de la Recherche sur les femmes (CIAF). 2007.

Kabeer N. *Inversée: Réalités Inversées: Hiérarchies de genre dans la réflexion du développement.* Londres: Verso. 1994.

Lagos Vanguard. *La Loi Islamique sanctionne le mariage basé sur la maturité et non l'âge - Ahmad Sani.* Lagos. 3 Juillet 2013.

Lusekelo, Philémon. *L'ancien président Mwinyi fait appel aux ecclésiastiques pour aider à arrêter le mariage des enfants.* Londres: The Guardian. 26 Janvier à 2015.

Muthengi-Karei, Eunice et Erulkar, *Augmenter les possibilités de retarder le mariage et promouvoir la scolarisation :les résultats d'une enquête de référence en Tanzanie rurale.* Résumé de recherche. New York: Conseil de Population. 2012.

Myers, Juliette et Harvey, Roland. *Briser les vœux: Le mariage précoce et forcé et l'éducation des filles.* Plan International. Londres: Plan International. 2011.



Myers, Juliette et Doornbos, Hannah Stevenson. *Annuler les liens du mariage: Examiner le mariage précoce dans les états fragiles*. 2013.

Nayak, Bimal Kanta. «*Le mariage des enfants en Ethiopie: un sujet de préoccupation*.» *Revue internationale de la gestion et des sciences sociales*. Dehli: *Revue internationale de recherche multidimensionnelle*. 2013.

Nguyen, Cong Mink et Wodon, Quentin. *Le mariage des enfants et l'éducation: un défi majeur*. New York: L'Initiative pour l'éducation des filles africaines de l'ONU, UNGEI. 2012.

Nour, Nawal. «*Conséquences sur la santé du mariage des enfants en Afrique*.» *Les maladies infectieuses émergentes* Vol. 12, n° 11. Atlanta: Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies. 2006.

Oduyoye, Amba Oduyoye et Kanyoro, Msimbi R.A. éditions. *La volonté de s'élever: les femmes, la tradition et l'Eglise en Afrique*. Maryknoll, NY: Orbis Books. 2001.

Oguttu, Juliette Were et Nassolo, Suzan Nkinzi. *Le mariage des enfants et son impact sur le développement: Les études de cas du District de Kasese, en Ouganda*. Kampala: Isis-ICCE, Rapport de recherche de Women's International Cross-Cultural Exchange ICCE. 2011.

Ohr, Malacci. *Discours contradictoires sur la pratique du Trokosi au Ghana: Examiner les tensions de la traduction aux niveaux global/local des droits de l'Homme*. Document de recherche pour une maîtrise en arts et développement, Institut international des sciences sociales, Etudes supérieures à l'école de Développement. La Haye, Pays-Bas. 2011

Okonofua, vendredi. «*La prévention du mariage des enfants et la grossesse chez les adolescentes en Afrique: Nécessité de plus de recherche et d'innovation*.» *Revue Africaine de la santé reproductive*. Décembre 2013.

Organisation pour le développement des femmes et des enfants en Ethiopie (ODWACE). *Rapport régional d'Addis Abeba*(2012)



des enquêtes sur les pratiques traditionnelles nocives en Ethiopie qui se sont déroulées dans l'état régional d'Afar (2009), la région Amhara (2011), la ville Dire Dawa (2012), la région de Gambella (2011), la région Harari (2012). L'évaluation des meilleures pratiques sur les MGF et autres pratiques nocives en Ethiopie (2012). Addis-Abeba. 2009-2013.

Pankhurst, Alula. *Le mariage des enfants et la circoncision féminine: Les preuves de l'Ethiopie*. Young Lives et Save the Children. Londres: Résumés d'orientations 21. 2014.

Parikh, S. «Je me suis fait arrêter pour avoir aimé une écolière. L'ethnographie, le VIH, et l'évaluation féministe de la loi de l'âge du consentement au mariage comme intervention structurelle fondée sur le genre en Ouganda. » *Sciences Sociales & Médecine*. 74:1774-1782. Philadelphie: Elsevier. 2012

Pathfinder International / Ethiopie. *Créer des partenariats pour prévenir aux mariages précoces dans la région d'Amhara en Ethiopie*. Addis-Abeba. 2006.

Pinheiro, Paulo Sérgio. *Rapport Mondial sur la violence à l'encontre des enfants*. Etude du Secrétaire General des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. New York: Nations Unies. 2006.

Plan Égypte. *Inspirer les communautés à briser les chaînes de la «culture» en Égypte*. Caire. 2012.

Plan International. *Parce que je suis une fille, Rapport Afrique, progrès et obstacles à l'éducation des filles en Afrique*. Dakar. 2012.

Plan International. *Le droit d'une fille à dire non au mariage: Contribuer à l'élimination du mariage des enfants et permettre aux filles de poursuivre leur scolarisation*. Londres. 2013.

Plan Kenya: *Eliminer les MGF et le mariage des enfants au Kenya*. Nairobi. 2014.

Plan Malawi: *Les chefs traditionnels proscrirent le mariage des enfants au Malawi*. Lilongwe. 2014.



Plan Nîger. *Mettre un terme au mariage précoce au Nîger*. Plateau de Niamey. 2012

Plan UK, soutenus par DFID-PPA. *Programme de renforcement des compétences pour la vie des adolescentes: rapport mondial de référence*, Londres: Plan UK par l'Institut royal tropical. 2012.

Conseil de Population. *Renforcer les programmes couronnés de succès se reposant sur les données pour retarder le mariage et de soutien mariés filles en Afrique*. New York 2014.

Population Reference Bureau. *Eliminer le mariage des enfants*. Washington DC. 2011.

Save the Children. *Situation des mères dans le monde 2004: Les enfants avec des enfants*. Fairfield, CT. 2004.

Save the Children. *Situation des mères dans le monde 2014: Sauver les mères et les enfants en situation de crise humanitaire*. Fairfield, CT. 2014.

Initiative pour les droits sexuels (SRI). *Analyse du langage des mariages des enfants, précoces et forcés*. Initiative pour les droits sexuels. 2013.

Summers, Laurent. *Investir sur tous les peuples: Instruire les femmes dans les pays en développement*. Washington DC. Banque mondiale. 1994.

Times of Zambia. *Chefs du Sud dans la lutte contre mariage des enfants*. Lusaka. Le 26 mai 2015.

Turner, Catherine et Southward, Fiona. *Sortis de l'ombre: le mariage des enfants et l'esclavage*. Londres: Anti-Slavery International. 2013.

Tutu, Archevêque Desmond. *Un message dédié aux hommes et aux garçons* de l'archevêque Desmond Tutu. Londres: Filles, pas épouses. 20 Septembre de 2011.

Uphondo. *Qu'est-ce l'Ukuthwala: Les impacts et la définition d'une pratique culturelle en Afrique du Sud*. 2015.



ONU Femmes. *Approches pour éliminer le mariage des enfants*. New York: Nations Unies. 2012.

FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population. *Fiche d'information: Les jeunes et les temps du changement*. New York: Nations Unies. 2009.

FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population. *Santé sexuelle et reproductive des adolescentes, Boîte à outils des études humanitaires*. New York: Nations Unies. 2009.

FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population. *De l'enfance à la féminité: répondre aux besoins des soins de santé sexuelle et reproductive des adolescentes*. New York: Nations Unies. 2012.

FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population. *Se marier trop jeune: Éliminer le mariage des enfants*. New York: Nations Unies. 2012.

FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population. *État de la population mondiale, la maternité dans l'enfance: Relever le défi des grossesses chez les adolescentes*. New York: Nations Unies. 2013.

FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population et l'ONUSIDA. *Appel à l'action: la foi pour santé sexuelle et reproductive et les droits reproductifs, Programme de développement post-2015*. New York: Nations Unies: 2015.

UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. *Enfants et SIDA; Rapport du Sixième bilan de la situation*, 2013. New York: Nations Unies. 2013.

UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. *Le mariage précoce, les épouses enfants*. New York: Nations Unies. 2001.

UNICEF, le Fonds des Nations Unies. *Le mariage précoce: Une pratique traditionnelle nocive: Un examen étayé par les statistiques*. New York : Nations Unies. 2005.



UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. *État des enfants dans le monde: La santé maternelle et néonatale*. New York: Nations Unies. 2009.

UNICEF, Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance UNICEF et Religions pour la Paix. *De l'engagement à l'action: Ce que peuvent faire les communautés religieuses pour éliminer la violence contre les enfants*. New York: Nations Unies. 2010.

UNICEF, le Fonds des Nations Unies. *État des enfants dans le monde: Réaliser les droits des adolescents*. New York: Nations Unies. 2011.

UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. *Les données de l'UNICEF: Suivi de la situation des femmes et des enfants: Le mariage des enfants est une violation des droits de l'homme, mais qui est bien trop fréquente*. New York: Nations Unies. 2014.

UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. *Éliminer le mariage des enfants: progrès et perspectives*. New York. Les Nations Unies. 2014.

Les Nations Unies. *Déclaration universelle des droits de l'Homme*. New York: Nations Unies. 1948.

Assemblée générale des Nations Unies. *Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages. Résolution 1763 A de l'Assemblée générale*. New York: Organisation des Nations Unies. 1964.

Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le mariage des enfants, précoce et forcé. New York: Nations Unies. Le 18 décembre 2014.

Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme. *Convention relative aux droits de l'enfant*. New York: Nations Unies. 1989.

van der Gaag, Nikki. *Hommes et féminisme*. London: Zed Press. 2014.



Walker, Judith Anne. « Le mariage précoce en Afrique –Les tendances, les effets nocifs et les interventions. » *Revue Africaine de la santé reproductive*. Juin 2012.

Walker, Judith-Ann; Mukisa, Sarah; Hashim, Yahaya; et Ismail, Hadiza. *Le mariage précoce en Afrique de l'Ouest: Une analyse sur les tendances, les interventions, ce qui fonctionne, les meilleures pratiques et la marche à suivre*. Fondation Ford par le Projet de recherche et Centre de développement, l'Etat de Kano, au Nigéria. 2013.

Watt, MH; Wilson, SM; Masenga, JM; MacFarlane JC; Oneko O; Sikkema KJ.

« Adaptation religieuse chez les femmes souffrant de la fistule obstétricale en Tanzanie. » *La santé publique mondiale*. Londres: Taylor et Francis Group. 2014.

Forum des sociétés civiles de l'Afrique de l'Ouest (WACSOF). *Réduire le mariage précoce en Afrique de l'Ouest: Une Boite d'outils pour la société civile*. Abuja. 2014.

Forum des sociétés civiles de l'Afrique de l'Ouest. *Une stratégie régionale sur la réduction des mariages précoces en Afrique de l'Ouest* (en Anglais et en Français) et une série de quatre parties, *Mariage précoce en Afrique de l'Ouest*

Wodon, Quentin. *Mesurer les couts économiques du mariage des enfants*. Washington, DC: Banque mondiale. 2,014.

Banque mondiale. *En Afrique, le visage de la pauvreté est celui d'une femme*. Communiqué de presse. Washington DC. 2,009.

Groupe de la Banque mondiale. Mondiale. Voix et Agence : L'autonomisation des femmes et des jeunes filles pour une prospérité partagée. Washington, DC : 2014

Organisation mondiale de la santé. *Éliminer les mutilations génitales féminines : Une déclaration interinstitutions*. Genève: OMS. 2008.

Organisation mondiale de la santé. *Les grossesses des adolescentes*. Fiche d'informations 364. Genève: OMS. 2012.



Organisation mondiale de la santé. *Le mariage précoce, les grossesses des adolescentes et des jeunes. Rapport du Secrétariat.* Genève: OMS. 2012.

Organisation mondiale de la santé. *La santé des adolescentes dans le monde: Une deuxième opportunité dans la deuxième décennie.* OMS. 2014.

World Vision US. *Avant qu'elle ne soit prête: 15 endroits où les filles sont mariées à l'âge de 15 ans.* Federal Way, WA. 2,008.

World Vision International. *Chaines de l'espoir: Initier un mouvement pour la transformation des communautés.* 2013.

Zambia Daily Mail, *Le visage hideux du mariage des enfants.* Young writer's corner. Mai 2015



**CAMPAGNE POUR METTRE FIN AU MARIAGE
DES ENFANTS EN AFRIQUE**

Les effets des pratiques religieuses et
traditionnelles liées au mariage des enfants sur le
développement socio-économique de l'Afrique

ANNEXE A: RÜSUMÜS DE RECHERCHE DE 2006 Ó 2015



Vous trouverez ci-après les résumés des documents principaux de la recherche concernant les effets des pratiques traditionnelles et religieuses sur l'élimination du mariage des enfants et sur le développement socio-économique de l'Afrique. Ceux-ci sont énumérés selon un ordre chronologique en commençant par le plus récent comme ce suit :

Erulkar, Annabel. Renforcer la base des preuves pour retarder le mariage des enfants. Conseil de Population. 2015. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.popcouncil.org/research/building-an-evidence-base-to-delay-marriage-in-sub-saharan-africa>

Ce projet pluriannuel a évalué l'efficacité de quatre stratégies pour retarder l'âge du mariage chez les filles âgées de 12 à 17 dans certaines régions de l'Éthiopie, de la Tanzanie et du Burkina Faso enregistrant une forte prévalence de mariage des enfants.

Les quatre stratégies testées sont: les conversations communautaires (pour éduquer les communautés sur les dangers du mariage des enfants grâce aux réunions communautaires et à l'implication des chefs religieux); soutenir l'éducation des filles grâce à des interventions peu coûteuses, comme fournir aux filles des fournitures scolaires ou des uniformes; donner des incitations économiques aux familles à condition de retarder le mariage des filles sous forme de volailles ou une chèvre; et combiner toutes ces approches.

Le rapport du mois d'Août 2015 a émit des constatations qui signalent les éléments suivants :

Le programme du Conseil Berhane Hewan en Éthiopie est l'un des premiers projets ayant été les plus rigoureusement évalués pour explicitement rehausser l'âge du premier mariage. Une approche multi-facettée est nécessaire – qui consiste à impliquer les filles, leurs familles et leurs communautés- pour construire les actifs sociaux, la santé et économiques des adolescentes et réduire leur vulnérabilité.

«Les conversations communautaires» sont utilisées pour encourager les communautés la discussion sur les effets du mariage des enfants. Les familles sont offertes des fournitures



scolaires pour les aider à surmonter les obstacles économiques associés à la scolarisation des filles. Et celles qui retardent le mariage des filles au delà des deux années d'école reçoivent un mouton ou une chèvre.

Une première évaluation du projet a constaté que les filles dans le groupe expérimental âgées de 10 à 14 ans étaient 90% moins susceptibles d'être mariées à la fin des deux années de scolarisation, par rapport aux filles dans le groupe témoin, et trois fois plus susceptibles de continuer une scolarisation. Les filles mariées dans le groupe expérimental étaient trois fois plus susceptibles d'utiliser des moyens de planification familiale par rapport aux filles mariées dans le groupe témoin.

La Banque mondiale et le Centre international de recherche sur les femmes (2015) - En 2014, la Fondation Bill et Melinda Gates et Children's Investment Fund Foundation (CIFF) ont annoncé le début d'une étude de 4,2 millions \$ en vue de déterminer les conséquences économiques du mariage des enfants et les arguments économiques pour mettre un terme à la pratique. Celle-ci est menée conjointement par le Centre international de recherche sur les femmes et le Groupe de la Banque mondiale. CIRF souligne:

Certes, il existe, certes, une base de plus en plus riche de preuves documentant les conséquences tragiques du mariage des enfants, mais l'on manque de données qui démontrent suffisamment les impacts économiques de cette pratique nocive, notamment les opportunités économiques et les coûts financiers, les coûts pour les systèmes de soins de santé, la non instruction et la perte de revenus, un potentiel de croissance plus faible, et une perpétuation de la pauvreté.

Plusieurs pays africains sont compris dans l'étude. Les résultats seront générés sur une période de recherche de trois ans (2014-2017) au travers d'un site Web et d'une plateforme de données pour soutenir la diffusion et la simulation des coûts. Les résultats de la première Phase seront publiés cet automne 2015. Pour obtenir plus d'informations, veuillez vous rendre à l'adresse suivante: <http://www.CIRF.org/where-we-work/understanding-economic-impacts-child-marriage>



Greene, Margaret; Rao, Arati; et Perlson, Stephanie. (2015) *Droits de l'Homme et la défense culturelle et religieuse du mariage des enfants: Trouver l'équilibre*. Publication préalable.

Dans ce document, les auteurs examinent deux arguments employés fréquemment pour défendre le mariage des enfants, dont notamment: la religion et la culture. Ces deux raisons sont invoquées de manière énergique et stratégique par les défenseurs de la pratique. Les auteurs ne font pas état de « bonnes » notions de la religion ou de la culture contre des « mauvaises ». Au lieu de cela, le document reconnaît que ces arguments sont toujours issus de certains moments historiques qui découlent de l'interprétation et de discussions et restent donc ouverts aux changements. La recherche ci-présente offre donc un cadre analytique qui répond de manière constructive aux défenses du mariage des enfants et propose des moyens de se sortir de l'impasse et aller de l'avant.

Selon les auteurs, le mariage des enfants se situe à l'intersection d'un vaste ensemble de problèmes que doivent affronter les filles touchées de manière disproportionnée par les croyances et les pratiques culturelles et religieuses. La communauté internationale a fini par prendre conscience du lien étroit entre les droits humains et le développement des filles, qui s'illustre par une nouvelle réflexion sur les mesures devant faire partie des objectifs de développement durable post-2015, de la structuration des objectifs de la CIPD + 20 et de la conférence de l'ONU sur les droits humains, pour n'en citer que quelques-uns. Il est devenu de plus en plus nécessaire d'assurer une participation, une autonomisation et une approche basée sur les droits qui doivent figurer en bonne position dans l'agenda post-2015. La communauté internationale admet que même si de nombreux progrès ont été réalisés au cours des quinze dernières années sur un certain nombre d'objectifs de développement clés, ceux qui reflètent les inégalités entre les sexes ont eu tendance à s'essouffler.

Pankhurst, Alula. (2014) *le mariage des enfants et la circoncision féminine: Les preuves de l'Ethiopie*. Young Lives



et Save the Children. Résumés des politiques de Young Lives 21. Disponible à l'adresse email suivante: <http://www.younglives.org.uk/publications/PP/child-marriage-and-FGM-in-ethiopia/pb21-child-marriage-and-fgm-in-ethiopia/view>

Ce résumé approfondi des politiques se repose en partie sur l'enquête démographique et de santé de l'Éthiopie et signale que le mariage des enfants et la circoncision féminine sont des pratiques liées et encore très répandues en Afrique, subsaharienne et courantes en Éthiopie. L'Union africaine a promis de les éliminer et l'Éthiopie a pris une position au travers de législations, de campagnes et grâce à une action concertée entre le gouvernement, la société civile et les organisations internationales. Les données récentes ont démontré une baisse significative des deux pratiques, ce qui a permis aux défenseurs de tirer des leçons de l'Éthiopie qui est un cas de réussite. Les changements se sont opérés par le biais de politiques claires et de l'engagement des institutions gouvernementales dans le cadre de changements plus étendus visant à moderniser le pays en lien avec un accès accru aux soins de santé, de l'éducation et des possibilités d'emploi pour les filles.

Cependant, les deux pratiques restent encore répandues dans certaines régions de l'Éthiopie et la résistance pour les abandonner persiste où et quand les gens ne sont pas convaincus de leurs dangers ou craignent les représailles... Miser sur l'interdiction stricte des pratiques peut les conduire à être effectuées dans la clandestinité ou peut avoir des conséquences négatives inattendues.

Éliminer ces pratiques dans une même génération requiert des efforts concertés de toutes les parties prenantes, y compris les ministères et les services, les organisations de la société civile, les écoles et les médias. La clé du succès demeure la participation des communautés, à commencer par les filles elles-mêmes, leurs parents, les frères et les maris futurs, ainsi que les leaders traditionnels et religieux.

UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. (2014) Les données de l'UNICEF: Suivi de la situation des femmes et des enfants: *Le mariage des enfants est une violation des droits de l'homme, mais qui est bien trop fréquente*. Disponible à



l'adresse suivante: <http://data.unicef.org/child-protection/child-marriage>.

Ce rapport et cet outil de recherche comprend une base de données par pays incluant le pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans qui sont mariées ou en union pour la première fois avant 15 et 18 ans.

UNICEF a également publié une brochure comprenant des morceaux de compagnie, *Éliminer le mariage des enfants: progrès et perspectives*; et une vidéo, *Plus de temps à perdre: le mariage des enfants*. Disponible à l'adresse suivante: http://www.unicef.org/search/search.php?q_en=Ending+Child+Marriage%3A+Progress+and+Prospects&go.x=13&go.y=10

Walker, Judith-Ann; Mukisa, Sarah; Hashim Yahaya; et Ismail, Haditha. (2013) *Cartographier le mariage précoce en Afrique de l'Ouest: Une analyse sur les tendances, les interventions, Ce qui fonctionne, les meilleures pratiques et la marche à suivre*. New York: Fondation Ford par le Projet de recherche et Centre de développement, l'Etat de Kano, au Nigeria. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.girlsnotbrides.org/mapping-child-marriage-in-west-africa-new-ford-foundation-study/>

Cet examen analyse l'état de 16 pays de l'Afrique de l'Ouest, qui enregistrent les taux le plus élevés en matière de mariage des enfants sur le continent: 49 pour cent des filles âgées de moins de 19 vivent sont mariées ou en concubinage. Le présent rapport accord une large place aux défis restants et propose des recommandations à trois niveaux: la législation et les droits; les cadres politiques et institutionnels; et les programmes, les projets et les actions. Deux de ces recommandations impliquent les communautés religieuses:

Travailler avec les chefs traditionnels et religieux pour conscientiser les lois et les politiques au niveau de la communauté. Le directeur Sénégalais pour la protection des droits des enfants, par exemple, s'efforce à réduire les pratiques traditionnelles nocives dans le pays; et à



Impliquer les chefs religieux musulmans et chrétiens et les organisations confessionnelles dans des programmes de sensibilisation de la communauté axés sur les leaders communautaires/religieux conservateurs ainsi que sur les partenaires et les enseignants. Cette forme d'intervention permet une éducation sur les effets néfastes du mariage précoce au travers d'un projet de développement du leadership. Des visites d'apprentissage à l'étranger peuvent également permettre d'étudier d'autres moyens d'atténuer l'impact de cette pratique traditionnelle néfaste.

Boyden, Jo; Pankhurst, Alula et Tafere, Yisak. (2013)
Pratiques traditionnelles nocives et Protection de l'enfant: Compréhensions contestées et Pratiques du mariage précoce et de la circoncision féminine en Ethiopie. Young Lives. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.ohchr.org/documents/issues/women/wrgrs/forcedmarriage/ngo/younglives.pdf>

Ce document explore les pratiques locales du mariage des enfants et la circoncision féminine en Ethiopie. Le gouvernement éthiopien les désigne comme pratiques traditionnelles nocives et les prohibent par la législation, entraînant des peines attribuées. Outre que les pratiques soient toutes deux étiquetées comme «nocives» et ne concernent que les filles, la raison principale pour considérer le mariage des enfants et la circoncision féminine ensemble provient du fait que la dernière est souvent considérée comme précurseur nécessaire de l'autre.

Le document examine comment les valeurs animent ces pratiques et examine si elles ont été influencées par les efforts déployés visant à les éradiquer. Celui-ci nous oriente vers la complexité des croyances et des pratiques, en mettant en avant les différences associées à l'ethnicité, la religion, la génération et au genre. L'on a démontré que les efforts déployés par les chefs de gouvernement et de l'élite contribuent à la diminution ou la transformation de la circoncision féminine et du mariage des enfants, en dépit de certaines variations régionales accentuées et une résistance importante dans certaines régions. En cartographiant ce processus de changements, le rapport met l'accent sur les défis relatifs aux mesures de protection des enfants visant à apporter des changements aux coutumes de longue date.



Walker, Judith Anne. (2012) «*Le mariage précoce en Afrique – Les tendances, les effets nocifs et les interventions.*» Revue Africaine de la santé reproductive. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.ajol.info/index.php/ajrh/article/view/77850>

Ce document examine les raisons du mariage précoce en Afrique. Celui-ci se concentre sur la région Subsaharienne d'Afrique en tant que zone enregistrant le taux le plus élevé des mariages précoces dans le monde par rapport aux impacts sur la santé, l'éducation et le bien-être économique des jeunes filles. Le document présente un cadre visant à analyser les initiatives mondiales, régionales et locales pour retarder le mariage précoce et à examiner la mise en place de ces initiatives dans les pays d'Afrique subsaharienne. Les tendances régionales sont ensuite examinées, afin d'établir des comparaisons entre les pays qui ont accompli des progrès par rapport et les pays où l'âge du mariage chez les filles est resté au plus bas. Le document permet de conclure que les pays enregistrant le taux le plus élevé des mariages précoces sont aussi les pays dans lesquels les taux de pauvreté et de la croissance démographique sont les plus élevés. Celui-ci préconise des stratégies sous-régionales pour remédier à la problématique du mariage précoce dans les zones les plus touchées.

Loaiza, M. Edilberto et Wong, Sylvia. (2012) *Se marier trop jeune*. FNUAP. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/MarryingTooYoung.pdf>

Les conventions internationales déclarent que le mariage des enfants est une violation des droits de l'homme du fait qu'il vole le droit aux filles de choisir quand et avec qui se marier. Ce rapport est destiné à aider les décideurs pour prévenir aux violations relatives aux droits des filles. L'on résume les données et les preuves disponibles, tout en offrant des conseils sur le fourré des problématiques existantes, et on suggère des actions hiérarchisées pour réduire et éventuellement éliminer le mariage des enfants.

L'analyse comprend des profils des dix pays enregistrant le taux le plus élevé du mariage des enfants; Neuf pays sont membre de l'Union africaine et comprennent: le Burkina Faso, le Tchad, la



Guinée, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Mozambique, le Nigér et la Sierra Leone.

Conseil international des ONG sur la violence à l'encontre des enfants (2012). Conseil des ONG Internationales sur la Violence à l'égard des enfants (2012) *Violer les droits des enfants: Pratiques nocives se reposant sur la tradition, la culture, la religion et la superstition*. Disponible à l'adresse suivante: https://www.crin.org/docs/InCo_Report_15Oct.pdf

Ce rapport se penche sur la définition et la portée des pratiques traditionnelles, culturelles et religieuses néfastes en violation des droits de l'enfant. L'on décrit un contexte des droits de l'homme pour leur prohibition et élimination. Certaines parties énumèrent les meilleures pratiques qui ont été identifiées au travers d'un appel à témoignages émis par le Conseil international des ONG précédemment en 2012 et des recherches de bureau supplémentaire. Celui-ci fournit également quelques exemples de mesures juridiques et autres déjà mises en œuvre en vue de confronter et éliminer les pratiques et émet des recommandations pour que les Etats, les agences de l'ONU et liées à l'ONU, les ONG internationales, les ONG, les institutions nationales des droits humains et autres.

Centre international de recherche sur les femmes. (2011) *Solutions pour mettre fin au mariage des enfants: Ce que les preuves démontrent*. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.CIRF.org/publications/solutions-end-child-marriage>

Dans ce résumé, le CIRF met en avant un examen méthodique des programmes de prévention de mariage d'enfants qui ont documenté l'évaluation. Basé sur la synthèse de programmes évalués, le document propose une analyse des implications plus profondes des solutions dans la lutte contre le mariage des enfants. Les résultats montrent que les programmes de prévention du mariage des enfants ont en effet augmenté en nombre et en portée au cours de la dernière décennie; près d'une douzaine d'entre eux ont documenté une forme ou autre d'évaluation. Le plus grand nombre de programmes évalués se trouvent en Asie du Sud, particulièrement au Bangladesh et en Inde. Les programmes mis en œuvre dans un large éventail de



pays de l'Afrique et du Moyen-Orient, notamment l'Éthiopie et de l'Égypte, s'ajoutent également à la base de données.

Dans l'ensemble, les résultats de l'évaluation offre des résultats plutôt positifs, qui démontrent que l'ensemble des stratégies centrées sur l'autonomisation des filles, la mobilisation communautaire, la scolarisation accrue, les incitations économiques et le changement des politiques ont amélioré les connaissances, l'attitude et le comportement liés à la prévention du mariage des enfants. Les résultats les plus marquants et fiables sont présentés dans un sous-ensemble de programmes visant à promouvoir les informations, les compétences et les réseaux des filles liés à la mobilisation communautaire. Alors que de nombreux programmes de prévention du mariage des enfants ne font que commencer à explorer les possibilités de mise à l'échelle, il ya des signes prometteurs que les efforts structurels à grande échelle visant d'autres objectifs tels que l'éducation, la santé et la réduction de la pauvreté, commencent à se mettre en relation avec la prévention du mariage des enfants.

Edmeades, Jeffrey; Gaynair, Gillian; et Hayes, Robin. Améliorer la vie des adolescentes mariées à Amhara, Éthiopie. Un Résumé de la Preuve. Washington, DC et Nairobi: CARE et Centre International de Recherche sur les Femmes, 2011. Tiré de: <http://www.care.org/sites/default/files/documents/TESFA%20Final%20Evaluation.pdf>

Ce rapport résume le programme avant-gardiste conçu et mis en place par CARE Ethiopia et évalué par The International Center for Research on Women, « Towards Economic and Sexual Reproductive Health Outcomes for Adolescent Girls, » ou TESFA. Le programme a cherché à atténuer les effets du mariage infantile dans la région d'Amhara en Éthiopie. Il a représenté un effort à l'échelle mondiale qui s'est concentré sur les moyens d'aider au mieux les jeunes filles mariées dans leur transition vers l'âge adulte.

Les résultats ont montré que la présence de TESFA dans les communautés avait engendré des conséquences non attendues. On remarque notamment que les membres des communautés dans la zone d'intervention de TESFA ont permis d'empêcher



plus de 70 mariages infantiles. Ce résultat donne la preuve que le message de TESFA sur les conséquences du mariage des enfants a fait écho dans ces communautés.

Oguttu, Juliette Were et Nassolo, Suzan Nkinzi. (2011) *Mariage des enfants et son impact sur le développement: Le cas du district de Kasese, en Ouganda*. Rapport de recherche Isis-WICCE. Disponible à l'adresse suivante: http://www.isis-wicce.org/sites/default/files/resource-field_document/Kasese-report-Final2.pdf

Ce document constitue l'une des rares qui traite directement l'impact socio-économique du mariage des enfants. L'équipe de recherche est rentrée en contact avec 304 (dont 291 femmes et 13 hommes) répondants qui ont été mariés avant l'âge de 18 ans et sont restés mariés ou ont renoncé au mariage au bout d'un certain temps.

L'étude fournit les informations nécessaires sur le problème du mariage des enfants et son impact socio-économique sur la société. L'on indique clairement que les jeunes devraient plutôt être pris en charge dans le cadre des programmes de développement et de progrès de la société. Impliquer les mères et les pères enfants à tous les stades de développement requiert un examen holistique de la question du mariage des enfants ; en veillant particulièrement à ce que les victimes et les survivants retrouvent leur estime de soi, et reçoivent de moyens pour améliorer leur bien-être. Par conséquent, ceci est un rappel fort lancé aux décideurs politiques, aux parents, aux gardiens de la culture, aux chefs religieux et à toute la communauté à prendre activement part aux grands progrès. Isis-WICCE s'engage à lutter fermement contre le mariage des enfants et à restaurer l'estime de soi chez les plus touchés qui ont perdu tout espoir dans l'avenir. Une génération abusée ne peut pas contribuer aux progrès futurs.

Retarder le mariage et l'accouchement confère des avantages importants aux filles et peut conduire à une meilleure santé des enfants et une croissance économique plus rapide. Les décideurs politiques, les gouvernements et les décideurs concernés par le développement socio-économique devraient attribuer une



plus grande priorité à la lutte contre le mariage des enfants pour améliorer le statut des femmes et réduire la pauvreté. Cela implique donc que les structures gouvernementales à tous les niveaux, les institutions culturelles et confessionnelles, les parents et les structures communautaires repensent et adoptent une approche appropriée qui défendent les droits des jeunes filles et des garçons.

Myers, Juliette et Harvey, Rowan. (2011) *Briser les vœux: Le mariage précoce et forcé et l'éducation des filles*. Plan International. 2011. Plan International. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.plan-uk.org/resources/documents/Breaking-Vows-Early-and-Forced-Marriage-and-Girls-Education/>

Ce rapport examine les facteurs derrière les dix millions de filles impliquées chaque année dans le mariage des enfants. Celui-ci documente les constatations faites sur les jeunes filles mariées qui sont souvent retirées de l'école et exposées à des risques plus élevé d'infections au VIH, de conditions de la grossesse et de santé telles que la fistule obstétricale. Si une épouse enfant mariée survit l'accouchement, ses enfants sont moins susceptibles de grandir en bonne santé ou de poursuivre leur scolarité, perpétuant le cycle de la pauvreté pour les générations à venir.

En accord avec d'autres études, ce rapport note que les causes du mariage des enfants sont complexes, interdépendants et dépendants sur des circonstances et un contexte individuels. La pratique est menée par des facteurs qui comprennent la pauvreté, l'inégalité des sexes, les normes traditionnelles ou religieuses négatives, la faible application de la loi et les pressions de conflits et les catastrophes naturelles.

Un nombre total de 14,3 millions de filles sont mariées en Afrique Sub-saharienne avant l'âge de 18 ans. La prévalence varie: L'Afrique de l'Ouest et centrale enregistre 43 pour cent contre l'Afrique de l'Est et australe 36 pour cent. Dans les pays où le taux du mariage des enfants dépasse 70 pour cent (le Niger, le Mali et le Tchad), la fécondité des adolescentes et le taux de mortalité maternelle sont également élevés.



Le rapport comprend des études de cas sur le travail de Plan International en Égypte, au Malawi, au Soudan et au Zimbabwe, dans lesquels les chefs religieux locaux se sont engagés suite à la réémergence de mariages souvent abusifs et organisés. Planifiez a également publié des rapports spéciaux sur la situation au Niger (2003), au Soudan (2008, 2009), au Bénin (2009) et en Égypte (2010).

Ces rapports sont disponibles en ligne: Plan Égypte. *Inspirer les communautés à briser la chaîne de la «culture» en Égypte*. Disponible à l'adresse suivante: [http://plan-international.org/where-we-work/africa/egypt/about-plan-in-egypt/news/inspiring-communities-to-break-the-chain-of-2018culture2019-in-egypt/?searchterm=child mariage](http://plan-international.org/where-we-work/africa/egypt/about-plan-in-egypt/news/inspiring-communities-to-break-the-chain-of-2018culture2019-in-egypt/?searchterm=child%20mariage)

Plan Kenya: *Éliminer les MGF et le mariage des enfants au Kenya*. Nairobi. 2014. Disponible à l'adresse suivante: [http://plan-international.org/about-plan/resources/blogs/turning-paper-to-action-ending-fgm-and-child-marriage/?searchterm=child mariage](http://plan-international.org/about-plan/resources/blogs/turning-paper-to-action-ending-fgm-and-child-marriage/?searchterm=child%20mariage)

Plan Malawi: *Les chefs traditionnels proscrivent le mariage des enfants au Malawi*. Disponible à l'adresse suivante: <https://plan-international.org/where-we-work/africa/malawi/what-we-do/our-successes/traditional-leaders-outlaw-child-marriage-in-malawi/>

Plan Niger. *Mettre un terme au mariage précoce au Niger*. 2012. Disponible à l'adresse suivante: [http://plan-international.org/where-we-work/africa/niger/what-we-do/our-successes/putting-an-end-to-early-marriage-in-niger/?searchterm=child mariage](http://plan-international.org/where-we-work/africa/niger/what-we-do/our-successes/putting-an-end-to-early-marriage-in-niger/?searchterm=child%20mariage)

World Vision. (2008) *Avant qu'elle ne soit prête: 15 endroits où les filles sont mariées à l'âge de 15 ans*. Disponible à l'adresse suivante: http://corestg.worldvision.org/sites/default/files/pdf/early-marriage.pdf?_ga=1.201309998.1838454716.1432329534

Ce rapport s'appuie sur l'expérience et les observations présentées par son personnel de terrain travaillant dans une variété de pays et de contextes culturels dans lesquels les filles sont souvent mariées avant qu'elles n'aient la maturité physique ou émotionnelle. Les découvertes de ces travailleurs



humanitaires locaux et internationaux sont combinées avec les histoires des individus affectés par la pratique du mariage précoce. En couplant ces points de vue et les constatations de recherches existantes, le rapport donne un aperçu de la complexité du mariage des enfants et de la nécessité d'adopter des approches intégrées afin d'aborder ses causes et établit les bases économiques, éducatifs et culturels qui permettront aux communautés d'adopter d'autres options pour leur filles.

Bayisenge, Jeannette. (2008) *Le mariage précoce, un obstacle à l'éducation des filles: un défi de développement pour l'Afrique*. Butare: Université nationale du Rwanda. Disponible à l'adresse suivante: http://www.academia.edu/7872766/EARLY_MARRIAGE_AS_A_BARRIER_TO_GIRLS_EDUCATION_A_Developmental_Challenge_in_Africa

Ce document met en lumière les raisons qui expliquent la perpétuation du mariage des enfants en Afrique, ses conséquences néfastes pour l'éducation et les droits humains des filles, et les façons dont celui-ci menace le développement économique et social des pays. Son analyse de la littérature disponible constate que les facteurs de causalité comprennent la poursuite de la survie économique, le désir de protéger les jeunes filles, la pression des groupes de pairs et des familles, le contrôle du comportement et la sexualité des femmes, le danger des guerres et des conflits civils et les valeurs socioculturelles et religieuses. Le rapport note que la pratique est en contradiction avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et fait constat des interventions réussies, y compris les possibilités économiques pour les jeunes filles, la promotion de leur éducation et l'utilisation des médias pour accroître la sensibilisation de la communauté sur les conséquences négatives de la messe de mariage précoce.

Jain, Saranga; et Kurz, Kathleen. (2007) *Nouvelles perspectives sur la prévention du mariage des enfants: une analyse globale des facteurs et des programmes*. Centre international de recherche sur les femmes (CIRF) au nom de Pacte Inc. Disponible à l'adresse suivante: <http://wfpak.org/pdfs/GBV-RH/ProgramResources/2007-new-insights-preventing-child-marriage.pdf>



Les résultats comprennent une liste des «principaux facteurs associés entre les pays » :

Certes, la religion est importante dans huit pays, comme le fait constater la régression logistique et linéaire, et elle a été significative dans cinq pays à l'aide la régression du point de basculement. Toutefois, l'analyse a démontrée qu'aucune appartenance religieuse n'est associée au mariage des enfants dans les pays. Autrement dit, une variété de religions est associée à une forte prévalence du mariage des enfants en fonction des pays. Le tableau 3.7 montre comment la religion était importante dans tout pays ou elle avait de la signifiante en présentant un classement parmi les variables importantes, ainsi que les affiliations religieuses dans les pays.

SIGNIFIANCE DE LA RELIGION PAR PAYS ET AFFILIATIONS RELIGIEUSES

Pays	Niveau signifiante	Affiliations Religieuses
Tchad	1	Musulmane / Non-Musulmane
Malawi	1	Catholique / Église Presbytériennes d'Afrique Centrale / Anglicane / Advent-Baptiste du Septième Jour / Autre Chrétienne / Musulmane / Sans croyance / Autres
Cameroon	2	Catholique / Protestante / Musulmane / Animiste / Autres / Non religieuse / Nouvelles Religions
Nigeria	2	Catholique / Protestante / Autre Chrétienne / Islam / Traditionaliste / Autres
Burkina Faso	3	Musulmane / Non-Musulmane
Ethiopie	3	Orthodoxe / Musulmane / Protestante / Autres
Inde	5	Hindoue / Non-Hindoue
Bangladesh	6	Musulmane / Non-Musulmane



Ces résultats indiquent que cibler une religion particulière entre les pays n'est pas un moyen efficace de lutter contre le mariage précoce. Dans les pays où la religion était signifiante, des analyses complémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre la relation entre la religion et l'âge au mariage.

Pathfinder International / Ethiopie (2006) Causes et conséquences du mariage précoce dans la région Amhara. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.pathfinder.org/publications-tools/pdfs/Causes-and-Consequences-of-Early-Marriage-in-the-Amhara-Region-of-Ethiopia.pdf>

Cette étude avait pour but de produire une étude transversale en milieu communautaire d'information à la fois quantitative et qualitative sur la pratique du mariage précoce et d'examiner ses causes et conséquences dans la région d'Amhara en Ethiopie. Elle a estimé la prévalence du mariage précoce dans la région et a examiné ses conséquences sanitaires, physiologiques, psychologiques, socio-économiques et démographiques. Une enquête a été menée auprès d'un total de 1700 ménages, dont les femmes entre les âges de 12 et 49 ans ont été interrogés par le biais d'un questionnaire structuré. Les informations qualitatives ont été recueillies au travers de discussions de groupe de discussion, d'entretiens approfondis avec des informateurs clés, de revues de la littérature, et d'observations personnelles.

Les résultats qualitatifs reflètent une baisse significative de la prévalence du mariage précoce ces derniers temps, laquelle peut être attribuée aux mesures prises par les administrations *woreda* et *kebele*, les organismes juridiques, leaders religieux de la communauté et autres, les comités de niveau *kebele*, les enseignants et les clubs d'étudiants, la police, les jeunes et les associations de femmes, et le Ministère en charge des affaires féminines. L'augmentation des relations sexuelles hors du mariage est également considéré comme une forte influence sociale qui change de nombreux modèles traditionnels. Compte tenu des résultats de l'étude, les auteurs offrent un certain nombre de recommandations pour réduire la pratique du mariage précoce, notamment: les programmes conçus spécifiquement pour réduire le mariage précoce; Travailler avec



les associations de femmes, le Bureau des affaires féminines, les organisations communautaires, les chefs religieux et communautaires, les membres et les écoles communautaires influents; Travailler directement avec les jeunes filles pour leur enseigner leurs droits; Renforcer la collaboration entre les organismes d'application de la loi, les chefs communautaires, les associations de femmes et de jeunes, les parents et les écoles; et fournir une formation ciblée supplémentaire pour les agents de santé reproductive travaillant au sein de la communauté.

Octobre 2015



**CAMPAGNE POUR METTRE FIN AU MARIAGE
DES ENFANTS EN AFRIQUE**

Les effets des pratiques religieuses et
traditionnelles liées au mariage des enfants sur le
développement socio-économique de l'Afrique

ANNEXE B: BOITES A OUTILS ET LES MATERIELS DE SUPPORT



Plusieurs agences des Nations Unies, les ONG, les institutions religieuses, les fondations, parmi d'autres, ont publié des rapports et convoqué des conférences entre chefs religieux et traditionnels sur le mariage des enfants. Ceux-ci comprennent:

En 2014, le Département Ghanéen de l'égalité des genres qui relève du ministère du Genre, de l'enfant et de la protection sociale en collaboration avec le ministère des chefs et des affaires traditionnelles et le FNUAP, ont organisé des ateliers destinés aux Reines Mères et autres parties prenantes pour sensibiliser à la problématique du mariage des enfants et ses effets nocifs sur la santé des filles. Les sessions ont rassemblé les reines mères provenant de 10 régions dans le pays.

Malgré que les Reines Mères existent dans le Sud du Ghana et autres pays africains depuis l'époque précoloniale, récemment leur rôle et le pouvoir ont considérablement augmentés. Outre le fait de promouvoir les traditions qui encouragent la cohésion sociale et la paix dans leurs communautés, elles sont devenues d'ardents défenseuses sur les questions telles que: l'éducation des filles, les mutilations génitales féminines, la violence domestique et le mariage des enfants. Et elles développent de nouvelles compétences de communication pour se mettre en réseau avec d'autres Reines Mères. Au cours des dernières années, les Reines Mères ont commencé à se mettre en réseau avec d'autres reines et dirigeants culturels dans toute l'Afrique, créant un puissant mouvement de leaders féminins. En 2014, 40 Reines Mères de 16 pays africains se sont réunies pour une conférence sans précédent en Ouganda. Leur réunion a abouti à la création d'une association des Reines Mères Africaines et des résolutions éliminer les MGF et le mariage des enfants. Des rassemblements similaires sont prévus au Ghana et en Ouganda.

En 2014, le FNUAP et l'ONUSIDA ont coordonné Un appel à l'action: la foi pour la santé sexuelle et reproductive et les droits reproductifs, Programme de développement post-2015. Il a abouti à une déclaration faite par les chefs religieux avec les participants des membres de l'UA suivants: l'Égypte, le Ghana, le Malawi, l'Afrique du Sud, la Tunisie et le Zimbabwe. (FN) Disponible à l'adresse suivante: <http://www.unfpa.org/news/religious-leaders-call-action-sexual-and-reproductive-health-and-reproductive-rights-un>



L'un des principaux extraits de la déclaration est comme suit:

Pas en notre nom qu'une mère devrait mourir en donnant naissance. Pas en notre nom que toute fille, garçon, homme ou femme quelconque devrait être abusé, violé ou tué. Pas en notre nom qu'une fille devrait être privé de son éducation, se marier, être victime d'abus ou de violences. Pas en notre nom que toute personne devrait se voir refuser l'accès à des soins de santé de base, ni qu'un enfant ou un adolescent devrait se voir refuser les connaissances et les soins pour son corps. Pas en notre nom que toute personne devrait se voir refuser leurs droits humains.

En 2014, Le Forum des sociétés civiles de l'Afrique de l'Ouest a publié *Freiner Réduire le mariage précoce en Afrique de l'Ouest: Une Boite d'outils pour la société civile* élaborée en Anglais et en français dans le cadre d'une subvention de la Fondation Ford. Elle se décrit de telle manière:

Cette boîte à outils a été élaborée pour contribuer de manière substantielle aux efforts de sensibilisation déployés par les différentes parties prenantes, y compris les principales religions pratiquées dans la région: le Christianisme, l'Islam et le culte traditionnel. Celle-ci comprend des chapitres sur des sujets clés, y compris des sections sur la religion et la tradition, avec des informations de base, des faits, des citations inspirantes, des conseils utiles et des exercices pour des groupes de différentes tailles.

En 2014, le FOSCAO également publié *Freiner* stratégie régionale sur la réduction des mariages précoces en Afrique de l'Ouest (en Anglais et français) et une série de quatre parties, le mariage précoce en Afrique de l'Ouest. La stratégie régionale comprend une section, « Action principale de la région 2 »: Le changement des mentalités, des normes et attitudes», qui précise que:

Certes, la pratique du mariage précoce est profondément enracinée dans la culture et la tradition des peuples. La capacité des femmes et des filles à atteindre leur potentiel



est souvent façonnée par les diverses interprétations et les croyances culturelles. Le mariage précoce est une pratique traditionnelle néfaste; Toutefois, ceux qui la pratiquent la perçoivent comme un moyen de préserver leur culture et leurs normes familiales. Par conséquent, comprendre les rôles et les stéréotypes liés aux genres répandus dans les zones d'intervention est essentiel pour faire évoluer les mentalités et les comportements des gens. Travaillant avec des groupes stratégiques [y compris les chefs religieux et traditionnels] dans les communautés, la société civile peut encourager le changement des mentalités, des attitudes et des normes sociales afin de protéger les droits des filles et décourager la pratique du mariage précoce.

La série de quatre parties comprend des fiches d'information, des résumés de dialogues politiques, des tableaux et des rapports spéciaux sur les zones rurales du Burkina Faso, Ghana, Kenya, Mali, Nigéria, de la Sierra Leone et la Zambie.

En 2014, le Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication - FEMNET avec l'Association suédoise pour l'éducation sexuelle (RFSU, Riksförbundet För Sexuell Upplysning) a entrepris une recherche liée à la mise en place des soins de santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles dans Tharaka Nithi, Kenya. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.share-netinternational.org/publication/handbook-religious-and-cultural-leaders-engaging-communities-end-female-genital>

Un des principaux résultats était un *Guide à l'intention des leaders religieux et culturels pour abandonner les mutilations féminines génitales*. Cette publication fait partie d'un outil de communication pour changer les comportements qui vise à élargir la participation des hommes dans les institutions religieuses et culturelles afin de sensibiliser leurs communautés en vue d'éradiquer les MGF à Meru et Tharaka. Le guide clarifie nombre de mythes et d'idées fausses et communes perpétuant les MGF. L'on offre un espace de dialogue entre les groupes religieux, les chefs traditionnels et les membres de la communauté et promeut les rites de passages alternatifs comme stratégies de lutte contre le mariage des enfants.



En 2013, les Chaines de l'espoir: Déclencher un mouvement pour la transformation des communautés ont publiés un programme de World Vision. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.wvi.org/health/publication/channels-hope>

Comme il est indiqué dans leurs documents de sensibilisation:

Les recherches récentes reconnaissent le rôle unique, essentiel de l'église et d'autres groupes confessionnels dans le travail du développement. En conséquence, travailler avec les communautés religieuses gagne de l'intérêt parmi les gouvernements et les groupes laïques. Les organismes tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Union européenne, l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) et le Département du Royaume-Uni pour le développement international travaillent tous ouvertement travailler avec les groupes confessionnels sur les questions de développement.

Les chefs religieux sont uniquement situés pour protéger les droits et répondre aux besoins des plus vulnérables dans leurs communautés. Ils ont des relations profondes de confiance et des liens avec leurs communautés et dictent souvent les comportements qui sont prescrits ou interdits. Avec leur grande influence, ils peuvent aider aux changements des pensées, favoriser le dialogue, établir des priorités pour leurs communautés, permettre l'augmentation de compétences de leurs congrégations à répondre aux besoins de la communauté et les mobiliser pour ce faire. Surtout dans des cadres contextuel fragile, ils ont une portée autre de celle des organisations non gouvernementales et même des gouvernements.

Chaines de l'espoir (CoH) est la procédé utilisé par Vision Mondiale afin de mobiliser les dirigeants communautaires, surtout les leaders religieux— pour répondre aux questions essentielles touchant leurs communautés, tels que le VIH et le sida, la santé maternelle et infantile, l'égalité des sexes et la violence sexiste, et la protection des enfants. Chaines de l'espoir est plus qu'une formation ou type d'éducation. C'est un lieu de transformation de vie. La formation est conçue pour



toucher les cœurs, informer les esprits et susciter des réponses durables et efficaces à des problématiques importantes. Les chefs religieux formés par CoH deviennent des participants actifs dans leurs communautés et s'engagent à identifier et soutenir les plus vulnérables dans leurs communautés. Ils mobilisent leurs propres congrégations et cherchent à renforcer les structures communautaires existantes. Si les structures de soutien communautaire n'existent pas, ces dirigeants se mobilisent souvent et lancent des coalitions communautaires, également connus sous le nom de Coalitions pour les soins communautaires ou de Coalitions communautaire centré sur l'enfant (CCC), qui sont des groupes de volontaires communautaires déterminés à identifier et à soutenir les enfants et les adultes les plus vulnérables dans leurs communautés.

En 2013, le Centre d'action interconfessionnelle sur la pauvreté mondiale a publié *Les effets de la Foi: Equiper les leaders religieux pour autonomiser les filles en Ethiopie et au Nigeria:*

Sur une période de 18 mois, le Centre pour une action interconfessionnelle (CIFA) a impliqué les chefs religieux en Ethiopie et au Nigeria pour changer les attitudes et les comportements concernant les problématiques du mariage précoce et des mutilations génitales féminines. Grâce à des modèles et des boîtes à outils interconfessionnels, créés à partir de recherche formative et approfondie de la CIFA dans ces deux pays, les chefs religieux ont été formés en tant que défenseurs dans la lutte contre ces pratiques néfastes. Le pourcentage de dirigeants religieux impliqués dans ce projet qui se sont opposés au mariage précoce et la circoncision féminine ont plus que doublé suite à l'initiative.

Au début du projet, les études de base favorables à l'élimination du ME et des MGF étaient respectivement de 32 pour cent et 40 pour cent, et la plupart des chefs religieux représentés dans les échantillons ne faisaient rien pour empêcher leurs communautés de prendre part à ces pratiques néfastes. A la fin du projet, 80 à 100 pour cent des dirigeants religieux impliqués dans les deux pays étaient prêts à utiliser les outils et un mois plus tard, parmi lesquels 93-100 pour cent des chefs religieux en Éthiopie qui avaient été formés, équipés et déployés,



mobilisaient activement leurs congrégations dans la lutte visant à mettre fin à ces pratiques.

Changement des attitudes: Sur le mariage des enfants, les chefs religieux en Ethiopie se sont déplacés d'une base de 40 pour cent contre 93-100 pour cent favorable (Islam-Christienne) à retarder le mariage jusqu'à l'âge de 18 ans. La base initiale du Nigeria étant de 25 pour cent concernant le mariage précoce; le suivi des groupes de discussions a démontré que 80 pour cent des chefs religieux seraient prêts à utiliser les outils développés.

Ce projet a élaboré une vidéo, deux boîtes à outils et des guides de formateurs décrits ci-dessous. La Fondation Nike a financé le projet.

En 2013, le Centre d'action interconfessionnelle sur la pauvreté mondiale a publié *Les effets de la foi: Comment nous changeons la Tradition*. Sous forme d'une vidéo de 6 minutes, l'on explique les recherches et les conclusions du Nigeria et de l'Ethiopie. Ceux-ci font partie de la campagne de dignité retrouvée, une initiative mondiale consacrée à l'engagement pris par les organisations confessionnelles, les chefs religieux, les communautés et les individus de la foi pour une action commune pour mettre fin à la violence contre les femmes. Disponible à l'adresse email suivante <http://www.religionsforpeaceinternational.org/who-we-are/cifa-rfp>

Les boîtes à outils supplémentaires comprennent:

Centre pour une action interconfessionnelle sur la pauvreté mondiale. *Le mariage précoce et la circoncision féminine – Boîte à outils du leader de la foi de l'Eglise orthodoxe éthiopienne*. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.religionsforpeace.org/publications/early-marriage-and-female-genital-cutting-ethiopian-orthodox-church-faith-leader>

Centre pour une action interconfessionnelle sur la pauvreté mondiale. *Le mariage précoce et la circoncision féminine – Boîte à outils du leader de la foi musulmane*. Washington DC. 2013. <http://www.religionsforpeace.org/publications/early-marriage-and-female-genital-cutting-muslim-faith-leader-toolkit>



La boîte à outils est destinée pour ceux qui veulent construire ou améliorer les programmes pour les adolescentes en milieu rural en Éthiopie. Celle-ci décrit un processus de développement des programmes qui se repose fermement sur la base de preuves. Par conséquent, les chapitres dans la boîte à outils commencent avec comme point de départ la recherche pour identifier et décrire la situation des filles, suivi par le *développement de programmes* émanant des données, jusqu'à la *mise en œuvre* guidée par le suivi et l'évaluation permanents. La boîte à outils est organisée en trois chapitres: 1: RECHERCHE: Identifier et décrire. 2: CONCEPTION DU PROGRAMME: Modeler l'approche et 3: MISE EN ŒUVRE: Rester à l'écoute et avoir une vue d'ensemble. Le dernier chapitre propose des méthodes pour le suivi de la mise en œuvre de programmes qui comprend à la fois un suivi plus étroit des perceptions provenant des bénéficiaires et des parties prenantes à l'aide de techniques qualitatives, ainsi qu'un examen plus élargi des modèles et des tendances de l'utilisation.

Dans cette boîte à outils, les auteurs tentent de garder les recommandations simples, pratiques et faisables. Plutôt que de présenter des longues listes d'informations exhaustive, l'on préfère ressortir les recommandations les plus importantes ou les caractéristiques nécessaires a promouvoir la conception de programmes fondés sur des données probantes pour les filles en Éthiopie. Ainsi, les recommandations ne sont pas exhaustives, mais décrivent suffisamment une bonne conception de base du programme et de la pratique dans notre milieu.

En 2010, l'UNICEF et Religions pour la Paix a publié un guide, *De l'engagement à l'action: Ce que les communautés religieuses peuvent faire pour éliminer la violence contre les enfants*. Disponible à l'adresse suivante: http://www.unicef.org/eapro/UNICEF_Religions_for_Peace_Feb2010.pdf

Avec les apports des chefs religieux et des enfants spécialistes de la protection, l'UNICEF et Religions pour la Paix ont élaboré ce guide comme un outil pour appuyer le travail des communautés religieuses afin de promouvoir les droits de l'enfant et pour prévenir et répondre aux violations des droits, particulièrement la violence contre les enfants. Le guide signale que les pratiques traditionnelles néfastes comprennent la mutilation génitale



féminine / circoncision féminine, le marquage et le tatouage, le mariage des enfants et l'infanticide féminin.

Le guide vise à:

- Offrir un aperçu général de la nature et de la portée de la violence à l'égard des enfants qui peuvent être utilisés à des fins informative et éducative;
- Mettre en lumière le rôle positif que les communautés religieuses peuvent et doivent jouer dans la défense et la protection des enfants contre la violence;
- Souligner les avantages de la coordination et la collaboration interreligieux dans la promotion des droits de l'enfant; et
- Guider la discussion, la planification et l'action sur la problématique de la protection des enfants au sein des communautés religieuses et des contextes sociaux plus vastes

Le guide est divisé en huit sections. Suite à l'introduction, la section deux présente une toile de fond d'actualités. Sections trois et quatre offrent de brefs aperçus de la violence à l'encontre des enfants et les droits des enfants. Section cinq aborde le sujet des enfants, la religion et la spiritualité. Section six portes sur le rôle des communautés religieuses dans la lutte contre la violence contre les enfants, et l'article sept traite de la nécessité de l'engagement avec les parties prenantes clés. Section huit forme la conclusion.

Avec la contribution des chefs religieux et des enfants spécialistes de la protection, l'UNICEF et Religions pour la Paix élaboré ce guide comme un outil pour soutenir le travail de communautés religieuses pour promouvoir les droits de l'enfant et pour prévenir et répondre aux violations des droits, en particulier la violence contre les enfants. Le guide souligne que les pratiques traditionnelles néfastes comprennent la mutilation génitale féminine / excision, le marquage et le tatouage, le mariage des enfants et l'infanticide féminin.



En 2006, Pathfinder International, EGLDAM et l'Association éthiopienne des femmes juristes (EWLA) ont établis des partenariats pour sensibiliser sur le mariage précoce et d'autres pratiques traditionnelles néfastes comme les violations des droits des femmes des filles et. Des ateliers de sensibilisation ont été organisés pour former les organes judiciaires et les organismes d'application de la loi, ainsi que les chefs religieux de la foi chrétienne orthodoxe, musulmane, catholique et la foi protestante. Sur une période de 18 mois, les partenaires ont réussi à prévenir ou annuler plus de 14000 mariages précoces dans les régions Amhara et Tigray. Les dirigeants de l'Église ont élaborés et signés des déclarations d'action qui interdisent le mariage précoce et autres pratiques traditionnelles néfastes. Récupéré à partir de: <http://www.pathfinder.org/publications-tools/pdfs/Creating-Partnerships-to-Prevent-Early-Marriage-in-the-Amhara-Region.pdf>

Octobre 2015

